



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite)

	Pages
Déclaration de lord Carrington (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).....	91
Déclaration de M. Ito (Japon).....	94
Déclaration de M. Dhanabalan (Singapour).....	99
Déclaration de M. Olesen (Danemark).....	103
Déclaration de M. Colombo (Italie).....	107
Déclaration de M. Ullsten (Suède).....	112
Déclaration de M. Jorge (Angola).....	116

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Lord CARRINGTON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. La tâche dont vous êtes chargé exige de nombreuses qualités, entre autres des qualités de résistance, de fermeté et de tact. Mais votre expérience des Nations Unies vous désignait tout particulièrement pour remplir ces fonctions. Je vous adresse, au nom du Gouvernement du Royaume-Uni et de sa délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies, tous nos vœux pour les semaines et les mois à venir.

2. Ce faisant, je souhaite m'associer à ceux qui ont exprimé leurs félicitations à votre prédécesseur, M. Salim, pour l'efficacité et la sagesse politique dont il a fait montre dans la conduite des travaux de la présidence de l'Assemblée au cours de l'année écoulée.

3. Depuis que j'ai pris la parole devant cette assemblée, il y a 12 mois¹, le monde a été témoin de nombreux événements terribles. Les principes de la Charte des Nations Unies ont été bafoués cyniquement et cruellement. Il serait difficile de prétendre que le monde est plus sûr, plus prospère et plus heureux aujourd'hui qu'il ne l'était il y a un an. En fait, l'apparition ces derniers jours d'un nouveau conflit au Moyen-Orient suscite de nouvelles causes d'anxiété. Les problèmes auxquels nous nous heurtons demeurent énormes.

4. Mais les événements survenus au cours de ces 12 derniers mois ne sont pas tous négatifs. La grande majo-

rité des Etats Membres de l'Organisation ont respecté la Charte. Des faits se sont produits qui constituent une source d'inspiration et nous persuadent — si cela était nécessaire — que les conflits peuvent être réglés, que des négociations pacifiques peuvent aboutir à des compromis, grâce auxquels les parties belligérantes peuvent régler leurs différends, que si l'on fait montre, tant à l'Organisation des Nations Unies qu'ailleurs, de persévérance, de bonne volonté et de réalisme, il est possible de mettre fin à la guerre et de sauver des vies humaines.

5. Lorsque j'ai pris la parole la dernière fois à l'Assemblée générale, la guerre faisait toujours rage dans le pays qui est devenu le Zimbabwe et qui, le 25 août dernier, est devenu le cent cinquante-troisième Etat Membre de l'Organisation. Ce conflit se poursuivait depuis 14 ans — d'aucuns, je suppose, diront qu'il durait depuis plus longtemps que cela. Mais des négociations longues, complexes et parfois pénibles ont permis de trouver une base pour mettre fin à cette guerre; c'est sur cette base que le peuple du Zimbabwe a été en mesure de décider lui-même comment et par qui il devrait être gouverné. Au seuil de cette trente-cinquième session de l'Assemblée générale, l'exemple du Zimbabwe, selon nous, devrait être une source d'inspiration et nous inciter à rechercher plus fermement des solutions réalistes — je ne saurais trop insister sur cet adjectif —, pacifiques et pratiques pour résoudre les problèmes principaux auxquels le monde se heurte aujourd'hui.

6. Avant d'examiner brièvement ces problèmes, je voudrais ajouter quelques mots au sujet de la onzième session extraordinaire, consacrée au développement et à la coopération économique internationale, qui vient de se terminer. Le Royaume-Uni a appuyé cette tentative collective visant à créer un cadre pour le développement des années 80. Cet acte positif était conforme aux idéaux de notre charte. La Grande-Bretagne reconnaît, comme nous le faisons tous, que certains des pays en développement se heurtent à des problèmes économiques et sociaux énormes. Un effort commun est essentiel si l'on veut que le système économique mondial satisfasse les besoins de tous. Mais en contribuant à cet effort, nous ne devons pas affaiblir les fondations du système monétaire, financier et commercial du monde qui a été instauré graduellement au cours des ans et qui a contribué à accroître la prospérité mondiale, d'une façon sans précédent dans l'histoire humaine.

7. Je me félicite que la session extraordinaire ait débouché sur un accord relatif à la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement² et sur une résolu-

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 8^e séance, par. 218 à 248.

² A/S-11/AC.1/L.2 et Corr.1 et Add.1 à 3. Publié ultérieurement en tant que document A/35/464.

tion concernant les pays les moins avancés [*résolution S-11/4*]. Par contre, je déplore qu'il ait été impossible de parvenir à un accord sur les procédures des négociations globales. Mais les discussions continueront durant cette assemblée et nous travaillerons pour réussir à lancer des négociations globales sur une base généralement acceptable.

8. Entre-temps, je veux souligner que, malgré les problèmes économiques qu'il rencontre, mon pays maintient un programme d'aide considérable, qui vient en cinquième position sur la liste des pays industrialisés ayant des programmes d'aide et en septième position si l'on considère leur produit national brut. Cette aide n'est qu'un facteur du processus du développement. L'investissement privé et autres flux privés sont également essentiels. En 1978, par exemple, les flux privés nets du Royaume-Uni vers les pays en développement se sont élevés à 8,7 milliards de dollars, soit 2,8 % de notre produit national brut. Le commerce également est vital. En 1979, 18 % des importations totales de la Grande-Bretagne provenaient des pays en développement et se sont élevées à 19 milliards de dollars, soit 4,6 % de notre produit national brut. En outre, nous continuons, de concert avec nos partenaires d'Europe, à œuvrer pour accroître l'aide, le commerce et les investissements dans l'intérêt des pays en développement. Par exemple, dans la deuxième Convention ACP-CEE, signée à Lomé le 31 octobre 1979¹, la Communauté européenne a garanti à 59 pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique l'accès à ses marchés d'un quota déterminé de leurs produits. Cette convention a également prévu une aide et une coopération technique sur une large échelle.

9. Je voudrais maintenant mentionner certains des grands conflits inscrits à l'ordre du jour de cette session et présenter quelques idées qui seront nécessairement brèves quant à la façon dont, de l'avis du Gouvernement du Royaume-Uni, des progrès peuvent être faits dans la voie de solutions pacifiques.

10. Le conflit du Moyen-Orient est, avant tout, un conflit dans lequel, à notre avis, il faut des négociations menant à une solution pacifique. La violence règne depuis trop longtemps. Les négociations seront nécessairement un processus long et complexe et elles ne peuvent guère réussir à moins qu'on ne crée une atmosphère plus calme que celle qui règne aujourd'hui. Mon gouvernement en appelle encore à tous les intéressés pour qu'ils s'abstiennent d'actes et de déclarations inflammatoires. Une telle retenue serait une grande contribution à la paix.

11. Le Gouvernement britannique se félicite des nouvelles selon lesquelles les dirigeants de l'Égypte, d'Israël et des États-Unis doivent se retrouver sous peu. Mais l'Europe n'est pas demeurée inactive. La Grande-Bretagne et ses partenaires de la Communauté européenne se sont engagés à chercher un terrain d'entente et à faire accepter les principes arrêtés par leurs chefs de gouvernement dans la déclaration qu'ils ont publiée à Venise le 13 juin dernier [*A/35/299-S/14009*]. Nous croyons que ces principes, et ces principes seuls, peuvent former la base d'un règlement juste et durable.

12. J'ai dit tout à l'heure que la grande majorité des États Membres de notre organisation avaient été fidèles à la Charte. J'aurais bien voulu pouvoir dire « tous ». Nous avons promis de respecter la souveraineté des autres. Nous avons promis de nous abstenir de recourir ou de menacer de recourir à la force dans les relations internationales. Il y a neuf mois, ces deux principes ont été violés par un pays qui est membre permanent du Conseil de sécurité. Je pense, bien entendu, à l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Cent quatre États Membres ont voté au sein de cette assemblée pour la condamner. Neuf mois plus tard, la fin du conflit n'est toujours pas en vue. Un million d'Afghans ont cherché refuge en dehors de leur propre pays. Des dizaines de milliers d'hommes de troupes soviétiques y demeurent; mais ils n'ont pas pu soumettre le peuple d'Afghanistan. Ici également, il faut aboutir à une solution politique, une solution assurant le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, en rendant au peuple de ce pays sa souveraineté et son indépendance et en lui permettant de choisir lui-même la façon dont il sera gouverné.

13. L'occupation de l'Afghanistan n'est pas la seule violation de la Charte des Nations Unies que nous ayons vue en Asie du Sud-Ouest ces 12 derniers mois. La détention d'otages américains en Iran en est un autre exemple. Le droit international et le sens élémentaire de l'humanité exigent leur libération immédiate. Je saisis cette occasion pour rappeler aux autorités iraniennes qu'elles ont l'obligation, en droit international, de protéger les droits de tous les étrangers résidant dans leur pays. Je suis tout spécialement préoccupé, bien entendu, par les sujets britanniques qui sont actuellement détenus en Iran et auxquels nos représentants se sont vu refuser tout accès.

14. Si nous parlons de violations de la Charte, les Nations Unies ne peuvent certes pas méconnaître la situation grave qui a vu le jour ces dernières 48 heures entre deux États Membres. A en juger d'après ce qu'ils ont annoncé eux-mêmes, l'Iran et l'Iraq sont maintenant en état de guerre non déclarée. Je partage l'avis et la crainte exprimés hier par le Secrétaire général, à savoir que ce conflit pourrait avoir des conséquences sérieuses et imprévisibles, et je me fais l'écho de son appel à la retenue la plus grande, à une cessation des combats et à un règlement négocié. Il est certain que les Nations Unies ont le droit d'attendre ceux-ci de la part de deux de leurs Membres. Je me félicite donc de ce que, sur l'initiative du Secrétaire général⁴, le Conseil de sécurité tienne des consultations officieuses cet après-midi.

15. Les actes de terrorisme contre des locaux et des membres du personnel diplomatiques et consulaires ont augmenté de façon alarmante ces dernières années. Ils menacent la trame même des relations internationales. Il est de notre devoir et de notre intérêt commun de condamner de tels actes et de faire en sorte que le terrorisme international, quelle que soit sa forme, ne puisse jamais atteindre son objectif. Le Gouvernement britannique est heureux que, dans l'ordre du jour de la présente session, soient incluses des propositions visant à

¹ Voir *Le Courrier*, ACP-CEE, n° 58, novembre 1979.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980*, document S/14196.

protéger la sécurité des représentants diplomatiques et consulaires.

16. Un phénomène de plus en plus inquiétant ces dernières années est l'exode massif de réfugiés hors de leur propre pays. Lorsque le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait été créé [résolution 319 (IV)] en tant qu'organisation « temporaire » il y a près de 30 ans, il y avait 1,2 million de réfugiés dans le monde, principalement en Europe. Il y a maintenant près de 16 millions de réfugiés et de personnes déplacées, principalement en Afrique et en Asie — trois décennies de réussite de la communauté internationale ! Nous ne pouvons défaire les tragédies qui ont vu le jour, mais il n'est pas trop tard pour en corriger les conséquences.

17. Prenons un seul cas, celui du Cambodge. Ce pays est un tableau des souffrances humaines qui apparaissent si la Charte des Nations Unies n'est pas respectée. L'invasion et l'occupation vietnamiennes du Cambodge ont créé tensions et conflits en Asie du Sud-Est. L'attitude adoptée par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est jouit du plein appui de mon gouvernement. Nous croyons qu'il doit y avoir une solution politique, mais qu'une telle solution ne peut être trouvée sans le retrait de toutes les forces étrangères du Cambodge. Cela doit être l'objectif premier de toute négociation.

18. Pendant ce temps, les Nations Unies font ce qu'elles peuvent pour soulager les souffrances du peuple du Cambodge et des réfugiés. Je rends hommage pour leurs efforts aux institutions des Nations Unies, au Comité international de la Croix-Rouge et aux nombreuses organisations non gouvernementales qui ont monté le programme de secours au Cambodge, souvent avec un risque personnel. D'ici à la fin de l'année, l'opération conjointe CICR/FISE à elle seule aura coûté quelque 500 millions de dollars, soit 100 dollars par Cambodgien. Mais il y a des limites à ce que l'on peut faire par des moyens humanitaires. Tant qu'il n'y aura pas de solution politique, la souffrance continuera.

19. Une autre région de conflit armé tragique est la Namibie. Là encore, une solution politique doit être trouvée par des négociations. Mais dans ce cas, à la différence de l'autre région, il existe un plan approuvé par le Conseil de sécurité et les négociations sont déjà bien avancées. Le Gouvernement britannique continue de croire fermement que le plan des Nations Unies constitue la seule route certaine menant à un règlement pacifique et démocratique reconnu par toute la communauté internationale. Nous continuerons d'œuvrer avec le Secrétaire général et les Etats africains les plus directement intéressés pour obtenir l'accord qui ne s'est fait que trop attendre sur l'application de ce plan.

20. J'ai déjà parlé du progrès du Zimbabwe sur la voie de l'indépendance et de son appartenance à l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement en a éprouvé une très grande satisfaction, partagée, je le sais, par tous les Membres de notre organisation. Mais ce nouveau membre de l'Organisation attend de nous plus que des félicitations. Il a besoin d'une aide substantielle pour reconstruire son économie après les ravages de la guerre civile. Mon gouvernement a pris l'engagement d'accorder 180 millions de dollars d'aide au Zimbabwe

au cours des trois années à venir. Nous avons également annulé une somme de 53 millions de dollars de dette publique et échelonné le reste à des conditions favorables.

21. Bien qu'un certain nombre d'autres offres d'assistance aient été faites, la communauté internationale dans son ensemble n'a pas encore, à mon sens, fait assez pour permettre au Zimbabwe de se redresser. Les dommages résultant de tant d'années d'isolement et de guerre sont énormes. Les espérances nées du règlement de paix sont élevées. Un effort international visant à soutenir la stabilité politique et économique du Zimbabwe au cours des premières années de son indépendance peut assurer sa prospérité future et lui permettre de jouer un rôle influent en Afrique. Je crois qu'il est de la plus haute importance qu'un tel effort soit entrepris au cours des mois à venir.

22. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, le point de vue de mon gouvernement est clair. Nous considérons que l'*apartheid* est moralement indéfendable et politiquement non viable. Mais si l'on veut qu'un changement pacifique en Afrique du Sud intervienne, il conviendra de procéder par étapes. Nous n'aboutirons pas à un changement pacifique en aggravant l'isolement de l'Afrique du Sud, que ce soit par l'ostracisme ou par la menace. Nous ne pouvons pas savoir quelle sera la rapidité des changements en Afrique du Sud, mais il y a, à l'intérieur du pays, des voix qui demandent un changement et nous ne saurions les ignorer. Ce que les Nations Unies peuvent et doivent faire, c'est continuer à rappeler à l'Afrique du Sud que l'*apartheid* est un système révoltant pour tous les Membres de l'Organisation et qu'il est incompatible avec ses idéaux et ceux de la communauté internationale dans son ensemble.

23. Permettez-moi de parler maintenant des efforts en cours pour traiter des menaces plus grandes et plus générales à la sécurité internationale.

24. Il y a quelques jours, monsieur le Président, vous avez lancé un appel éloquent pour que de nouveaux efforts soient entrepris en vue de mettre un terme à la course aux armements. Comme vous nous l'avez rappelé, les espérances attachées à la Décennie du désarmement des années 70 ont été cruellement déçues : les dépenses militaires globales ont continué de s'accroître et les arsenaux se sont multipliés. C'est là un domaine dans lequel il n'y a pas de raccourci. En matière de contrôle des armes, par-dessus tout, c'est le réalisme qui s'impose. Un programme global, étape par étape, de mesures réalisables et couvrant à la fois les armes nucléaires et les armes de type classique, constitue la seule approche réaliste. De simples déclarations n'ont, en l'espèce, que bien peu de valeur; ce qui importe, ce sont les résultats concrets. Le Gouvernement britannique continuera d'œuvrer en faveur d'accords fondés sur des arrangements équilibrés et vérifiables. Ce faisant, nous rappellerons à ceux avec lesquels nous négocions qu'en matière militaire la clef de l'édification de la confiance entre nations se trouve souvent dans la volonté de publier des renseignements sur des questions telles que les budgets et les niveaux de force. Plus on en sait, moins on craint; plus on en cache, plus on soupçonne.

25. Les accords de contrôle des armes dépendent de l'existence d'un climat de confiance; ils ne sauraient le

créer. C'est là encore une question de réalisme. Le contrôle des armes doit aller de pair avec la sécurité. Cette dure réalité se reflète dans les résultats de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires⁵. Je sais que le progrès dans les négociations en matière de désarmement nucléaire a été lent et qu'il est décevant. Mais je ne vois pas pourquoi notre intérêt commun dans la prévention de la prolifération nucléaire en serait diminué d'aucune façon. Le Gouvernement britannique demeure pleinement attaché au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] et il joue pleinement son rôle dans la recherche de solutions aux problèmes en suspens et en faveur d'un consensus renouvelé.

26. Nous continuons d'être attachés aux engagements que nous avons pris en 1975 aux termes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe⁶. Nous croyons que le processus de cette conférence peut et doit jouer un rôle utile dans le déroulement des relations internationales en Europe. Mais la foi populaire en ce processus a été ébranlée par les actes de l'Union soviétique, notamment par son invasion de l'Afghanistan, qui, d'un seul coup, a violé tous les principes de l'Acte final. La deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit s'ouvrir à Madrid au mois de novembre, fait que nous sommes décidés tout d'abord à examiner de manière complète la manière dont l'Acte final a été appliqué et, en second lieu, à examiner les propositions concernant son développement futur.

27. Il doit être clair, d'après ce que je viens de dire, que le Gouvernement britannique continue de croire que les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans la recherche de solutions politiques aux nombreux problèmes que nous devons traiter. Mais si l'Organisation doit jouer un tel rôle, nous devons veiller comme il convient à sa structure et à sa gestion. Nous devons être prudents et ne pas manipuler ses institutions d'une manière qui risquerait de nuire à sa capacité de remplir les fonctions qui lui sont assignées par la Charte.

28. L'Organisation doit respecter les critères les plus élevés de bonne gestion et d'économie. Il est évident que, sur ce point, beaucoup dépend des individus. L'Organisation des Nations Unies est heureuse d'avoir, en son secrétaire général, une personnalité qui jouit à juste titre du respect de tous ses membres et qui, dans l'exercice de sa fonction, s'est fondé sur les critères les plus élevés. Nous devons faire en sorte que l'efficacité, la compétence et l'intégrité demeurent les considérations premières dans toute nomination au sein du Secrétariat. Nous devons éviter la prolifération de réunions qui, souvent, ne font que gaspiller argent et efforts sans espoir aucun de résultats pratiques. Nous devons faire le meilleur usage de nos institutions et, à une époque de difficultés économiques mondiales, il nous appartient d'éliminer les dépenses inutiles et de mettre un terme à l'augmentation constante du budget de l'Organisation. Si de nouveaux programmes doivent être mis sur pied, nous devons leur trouver place, d'abord en les identi-

fiant, puis en mettant fin à d'autres programmes qui sont maintenant périmés ou de peu de valeur.

29. Il est aisé de trop attendre des Nations Unies comme il n'est que trop aisé aussi de minimiser ses réussites. L'Organisation est l'instance où les idéaux et les réalités se heurtent. Notre charte consacre les idéaux auxquels nous devons continuer d'aspirer. Le monde nous fournit le critère permettant de mesurer nos progrès. Notre tâche est simple mais immense : chercher, année après année, à rapprocher la réalité de l'idéal.

30. M. ITO (Japon) [interprétation de l'anglais] : Au nom du Gouvernement et du peuple japonais, je voudrais vous présenter nos félicitations, monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. J'espère sincèrement que, sous votre conduite éclairée, cette session de l'Assemblée générale sera des plus fructueuses.

31. Je voudrais également exprimer mon plus profond respect au Président sortant, M. Salim, pour la manière dont il a dirigé la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, la sixième et la septième sessions extraordinaires d'urgence, consacrées respectivement à l'Afghanistan et à la Palestine, ainsi que la onzième session extraordinaire, consacrée aux questions économiques, qui s'est terminée récemment. Le succès de toutes ces sessions a été grandement renforcé par la présidence de M. Salim, qui a véritablement fait preuve d'une impartialité et d'une efficacité admirables.

32. En même temps, je tiens à rendre sincèrement hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a entrepris des tâches extrêmement difficiles à un moment où le monde est en pleine effervescence. J'espère sincèrement qu'il continuera, grâce à ses efforts renouvelés, de s'acquitter des importants devoirs que lui a confiés la Charte des Nations Unies.

33. Je voudrais maintenant saisir cette occasion pour souhaiter la plus chaleureuse bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines, qui est devenu le cent cinquante-quatrième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays se réjouit de promouvoir des relations d'amitié et de coopération avec ce nouvel Etat Membre, tant dans le cadre de l'Organisation qu'en dehors.

34. Trente-cinq années exactement se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. On peut dire sans exagération que la communauté internationale, après s'être engagée avec dynamisme dans la nouvelle décennie, est près d'atteindre un croisement crucial. A l'aube de la décennie des années 80, l'Union soviétique a lancé une intervention militaire en Afghanistan. En outre, le conflit en Indochine est loin d'une solution politique. Ces affrontements régionaux et ces hostilités se poursuivent et s'aggravent même dans certaines régions. En fait, cette situation comporte de graves éléments qui pourraient renverser le cours de l'histoire marqué par la tendance au relâchement des tensions et aux relations plus étroites entre nations.

35. En outre, depuis l'année dernière, la deuxième crise du pétrole a accéléré une inflation naissante et n'a

⁵ Tenue à Genève du 11 août au 7 septembre 1980.

⁶ Signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

⁷ L'orateur s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

fait qu'aggraver les problèmes de la récession et du chômage, qui constituent aujourd'hui une grave menace pour l'économie de toutes les nations. Ainsi, malgré les efforts déployés par les pays en développement pour devenir autosuffisants et les efforts d'assistance accrue déployés par les pays développés, le développement économique auquel aspirent tous les pays en développement est soumis à de nombreuses épreuves.

36. Bien que les perspectives pour la communauté internationale au cours des années 80 ne portent guère à l'optimisme, il n'y a pas lieu de réagir par un pessimisme excessif, car l'environnement international ne comporte pas que des éléments décourageants, loin de là. Ayant survécu à la dévastation de la seconde guerre mondiale, l'humanité a pu, grâce à des efforts assidus, jeter, au cours des 35 dernières années, les bases d'une paix et d'une prospérité mondiales qui, à mon avis, ne sont pas si fragiles.

37. Dans le monde contemporain, la tendance à la multipolarisation s'accroît, et les relations interdépendantes et complémentaires entre nations se renforcent. Dans cette communauté des nations, la base de la solution de problèmes de toutes sortes réside dans la coopération internationale. En vérité, aucune nation ne peut compter sur la paix et la prospérité à l'intérieur de ses propres frontières à moins que cette paix et cette prospérité n'existent dans le monde entier.

38. La position diplomatique fondamentale du Japon reste inchangée. Elle consiste à rechercher la paix, à refuser de devenir une puissance militaire et à déployer des efforts positifs pour contribuer à la paix et à la prospérité mondiales. Aujourd'hui, 35 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, la ferme résolution du Japon de ne pas devenir une puissance militaire est profondément ancrée dans l'âme du peuple japonais.

39. Je peux déclarer ici que, dans les années 80, le Japon est résolu à assumer des responsabilités internationales à la mesure de ses possibilités et de son statut au sein de la communauté internationale en contribuant plus activement au maintien de la paix internationale et au développement de l'économie internationale.

40. Sur la base de ces conceptions diplomatiques fondamentales, le Japon continuera de déployer tous les efforts possibles pour renforcer ses relations avec les pays du monde entier, œuvrant ainsi pour la cause de la compréhension et de la confiance entre les nations.

41. A titre d'exemple, l'une des tâches fondamentales de la diplomatie japonaise consiste à établir des relations stables, fondées sur une compréhension mutuelle véritable, avec l'Union soviétique, un de ses voisins les plus importants, doté d'un système social différent. Malheureusement, toutefois, du fait que la question concernant les territoires septentrionaux n'a pas encore été résolue, nous n'avons pas, à ce jour, conclu de traité de paix avec l'Union soviétique. De plus, nous avons dû faire face à une situation fort regrettable où l'Union soviétique a récemment déployé et renforcé ses forces militaires dans nos territoires septentrionaux. Le Gouvernement japonais ne pense pas que de telles actions soient susceptibles d'accroître la confiance entre les nations. Partant de ce point de vue, le Gouvernement japonais continue d'exiger de l'Union soviétique que

cette situation soit rapidement modifiée, et de s'efforcer de conclure un traité de paix afin que des relations véritablement amicales avec l'Union soviétique puissent être maintenues et renforcées. En même temps, le Japon espère fermement que l'Union soviétique elle-même montrera, par des actes concrets ainsi qu'en paroles, son esprit de bon voisinage et d'amitié.

42. Parmi les problèmes qui se posent à la communauté internationale, je voudrais citer ceux qui me semblent particulièrement importants, s'agissant de la paix et de la stabilité mondiales, ainsi que de la justice internationale, et présenter brièvement les vues du Gouvernement japonais à ce sujet.

43. Le problème qui exige notre attention la plus immédiate est la situation au Kampuchea. Ce problème comporte deux aspects. Le premier consiste à rétablir la paix au Kampuchea et à aider à édifier un pays conformément à la véritable autodétermination de son peuple. Le deuxième consiste à fournir du secours aux réfugiés et au peuple thaïlandais, qui ont souffert de l'afflux des réfugiés dans leur pays. En tant que nation asiatique, le Japon est profondément préoccupé par le fait que les combats se poursuivent au Kampuchea, que des centaines de milliers de Kampuchéens continuent de lutter pour leur survie et, surtout, que les combats se sont récemment étendus jusqu'en Thaïlande.

44. Une année s'est déjà écoulée depuis que l'Assemblée générale, dans un effort visant à rétablir la paix et à résoudre le problème de manière radicale, a adopté à une immense majorité une résolution exigeant, entre autres, le retrait du Kampuchea de toutes les forces étrangères et l'exercice du droit à l'autodétermination par le peuple kampuchéen [résolution 34/22].

45. Bien que le Secrétaire général, M. Waldheim, se soit rendu au Viet Nam et en Thaïlande en août dernier dans l'espoir d'apporter une solution au problème kampuchéen, il est profondément regrettable que l'on n'ait encore pu trouver ne serait-ce qu'un semblant de solution pacifique. Le Japon voudrait saisir cette occasion pour lancer une fois de plus un appel urgent à toute la communauté internationale, et particulièrement à toutes les parties au conflit, pour que cette résolution soit entièrement mise en œuvre. Ce n'est qu'ainsi que la paix pourra être rétablie au Kampuchea, dont le peuple, dans cette situation désespérée, souffre de ces combats ou se voit contraint de fuir dans les pays voisins.

46. Je crois que les Nations Unies devraient prendre une initiative nouvelle pour créer une atmosphère favorable à une solution de ce problème. Afin de ne pas aggraver l'instabilité de cette région, notre tâche la plus urgente doit être d'empêcher par tous les moyens que le conflit au Kampuchea ne s'étende une fois de plus à la Thaïlande voisine. En outre, j'espère sincèrement qu'au cours de la présente session, il y aura de nouvelles discussions concrètes et utiles sur des questions telles que la date, le lieu et l'ordre du jour d'une conférence internationale sur le Kampuchea, comme le prévoit la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, que le Japon appuie depuis l'année dernière. J'espère également que des directives concernant ces questions feront partie de toute nouvelle résolution qui pourrait être adoptée à la présente session. A cet égard, mon pays appuie entièrement et, en fait, coparraine le nouveau projet de résolu-

tion [A/35/L.2] concernant la situation au Kampuchea, qui a été présenté par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres pays, et qui reprend, entre autres choses, les vues fondamentales de mon gouvernement. Nous sommes certains que tous les pays qui respectent pleinement la justice internationale l'appuieront également.

47. Le mois dernier, je me suis moi-même rendu dans la région frontalière entre la Thaïlande et le Kampuchea et j'ai pu voir de mes propres yeux les conditions misérables dans lesquelles vivent les réfugiés et les Thaïlandais de cette zone. Aussi, outre la solution du problème politique, il est non moins urgent pour la communauté internationale d'apporter des secours humanitaires aux nombreuses victimes du conflit kampuchéen. Il convient de mentionner particulièrement le fait que la vie des Thaïlandais qui résident près de la frontière du Kampuchea est menacée par l'afflux constant de réfugiés kampuchéens. Le Gouvernement japonais rend hommage au succès considérable des efforts de coopération des organisations internationales et des gouvernements intéressés pour donner une aide humanitaire aux réfugiés et aux victimes de ce conflit; il est déterminé à coopérer à de telles activités de secours.

48. Toutefois, afin que l'assistance humanitaire donnée au peuple kampuchéen soit plus efficace, il convient d'améliorer de toute urgence la distribution des secours. Nous voudrions donc renouveler notre appel à la communauté internationale sur la nécessité de créer des zones de paix démilitarisées, comme l'ont proposé les pays de l'Association et le Japon. Selon cette proposition, afin de garantir une distribution sûre et efficace des secours, certaines régions du Kampuchea seraient déclarées zones de paix démilitarisées, à la suite de consultations entre les organisations internationales de secours et les parties intéressées. Je voudrais demander instamment que les institutions intéressées des Nations Unies entreprennent rapidement des consultations avec les parties concernées sur la création de telles zones et que tous les pays intéressés surmontent leurs divergences politiques et, d'un point de vue purement humanitaire, appuient la création de telles zones de paix démilitarisées. Il est essentiel que ces pays coopèrent dans toute la mesure possible aux activités de secours des organisations internationales en faveur du peuple kampuchéen. J'espère également qu'en vue de la mise en œuvre efficace de ce projet les organisations intéressées des Nations Unies joueront un rôle actif de surveillance dans les zones de paix démilitarisées. La création de telles zones, ainsi que l'envoi en Thaïlande de missions d'observateurs des Nations Unies, — ce qui a été préconisé par les pays de l'Association et appuyé par le Japon — ne sont que des dispositions temporaires d'urgence; mais il n'est guère besoin de souligner une fois de plus que si l'on veut instaurer une stabilité durable en Asie du Sud-Est il est nécessaire de trouver une solution qui attaque la racine même du problème du Kampuchea.

49. L'intervention militaire de l'Union soviétique en Afghanistan à la fin de l'année dernière non seulement viole les principes fondamentaux de la non-intervention et du non-recours à la force contenus dans la Charte des Nations Unies, mais menace gravement la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale

ne saurait tolérer un défi aussi flagrant lancé au droit international et à la justice. Cela a été clairement démontré par le fait que, lors de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, tenue du 10 au 14 janvier dernier, une résolution exigeant le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères a été adoptée à une majorité écrasante [résolution ES-62]. Cela a été démontré en outre par le fait que deux résolutions similaires ont été adoptées par la suite par les Conférences islamiques des Ministres des affaires étrangères tenues à Islamabad, du 27 au 29 janvier 1980 [voir A/35/109-S/13810, annexe, résolution n° 1/EOS] et du 17 au 22 mai 1980 [voir A/35/419-S/14129, résolution n° 19/11-P], respectivement.

50. Le Gouvernement japonais ne peut que se déclarer profondément préoccupé par le fait que, malgré les appels répétés lancés par la communauté internationale, l'Union soviétique maintient ses troupes en Afghanistan et empêche l'établissement d'un gouvernement librement choisi par le peuple afghan, menaçant ainsi non seulement les pays voisins mais le monde entier. Nous prions donc instamment l'Union soviétique de retirer ses troupes immédiatement et de respecter le droit du peuple afghan à l'autodétermination. En outre, j'espère sincèrement que, se fondant sur la résolution ES-6/2, de l'Assemblée générale, les Nations Unies adopteront une nouvelle résolution contenant des mesures concrètes en vue de la solution de ce problème.

51. Le problème des réfugiés afghans, qui a été aggravé par l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, n'est pas moins douloureux pour moi que celui des réfugiés indochinois. J'ai visité les camps de réfugiés au Pakistan le mois dernier, après avoir visité les camps en Thaïlande, afin de pouvoir mieux comprendre les problèmes en cause et de voir quelles sont les mesures que le Japon ainsi que la communauté internationale devraient prendre. La conscience humaine ne saurait rester indifférente devant la souffrance des peuples — quelle que soit leur nationalité — qui, afin d'éviter les désastres de la guerre, sont contraints de fuir leur patrie simplement avec les vêtements qu'ils portent et d'errer en proie au désespoir, à la faim et à la maladie. Je crois sincèrement que la communauté internationale, tout en s'efforçant de trouver rapidement une solution politique à la cause sous-jacente de ce problème, devrait aussi, pour des raisons purement humanitaires, aider ces malheureux.

52. Pour sa part le Japon, de son propre gré, est venu en aide aux réfugiés de différentes parties du monde au moyen de contributions importantes versées au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et se propose de continuer d'apporter cette assistance à l'avenir. En tant que pays asiatique, le Japon est particulièrement préoccupé par le sort des réfugiés en Indochine et en Afghanistan. Nous éprouvons également la plus grande sympathie pour les difficultés que rencontrent les Gouvernements de la Thaïlande et du Pakistan en tant que pays d'accueil. Le Japon espère sincèrement que, grâce à l'appui de la communauté internationale, les gouvernements de ces deux pays seront à même de surmonter ces difficultés.

53. Je suis profondément troublé par le fait que, même après si longtemps, aucune solution n'ait pu être trouvée au problème de l'occupation de l'ambassade des Etats-Unis en Iran et de la détention de son personnel diplomatique. Non seulement cet incident constitue une violation du droit international en vigueur, mais son illégalité a été soulignée dans les résolutions du Conseil de sécurité et dans l'arrêt de la Cour internationale de Justice⁸. C'est là une source de préoccupations que la communauté internationale ne saurait méconnaître. J'espère sincèrement que les otages seront libérés le plus tôt possible et que la question pourra être résolue de manière pacifique. J'ai suivi avec le plus vif intérêt le déroulement des événements en Iran qui ont été portés à notre connaissance ces jours derniers.

54. De plus, nous apprenons que le conflit entre l'Iran et l'Iraq s'intensifie, ce qui me préoccupe au plus haut point. J'espère fermement que les combats cesseront immédiatement et que ces deux pays rechercheront une solution à tout conflit, conformément à la Charte des Nations Unies.

55. La situation dans la péninsule coréenne, proche du Japon, nous paraît des plus inquiétantes.

56. On a été témoin des nouveaux événements qui se sont déroulés en République de Corée depuis l'automne dernier. Nous espérons sincèrement que la stabilité sera maintenue dans ce pays et que son développement se poursuivra sans entraves. Nous espérons que les parties intéressées continueront de déployer des efforts vigoureux pour instaurer la paix et la détente dans la région. Des divergences importantes subsistent encore entre le Nord et le Sud, mais nous espérons sincèrement qu'afin d'établir une paix et une stabilité véritables dans la péninsule coréenne les deux parties œuvreront en vue d'un dialogue et procéderont, graduellement, à des échanges dans différents domaines, dans le but de renforcer la compréhension mutuelle.

57. J'en arrive maintenant à la question du Moyen-Orient. La solution de la question du Moyen-Orient est indispensable non seulement au développement et à la stabilité de la région, mais également à la paix et à la stabilité internationales.

58. La position fondamentale du Japon sur la question du Moyen-Orient a été clairement exposée par son représentant à la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à la question de la Palestine⁹, qui s'est tenue en juillet dernier.

59. Afin d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous pensons que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité doivent être pleinement mises en œuvre, qu'Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967 et que les droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, doivent être reconnus et respectés, conformément à la Charte des Nations Unies.

60. Par conséquent, le Japon appuie les principes et l'esprit de la résolution 3236 (XXIX), en date du 22

novembre 1974, et de la résolution ES-7/2, en date du 29 juillet 1980, adoptées par l'Assemblée générale, qui reconnaissent le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

61. Si l'on veut que ces résolutions constituent une base solide pour une paix juste au Moyen-Orient, le Japon estime qu'il convient d'y incorporer l'un des éléments indispensables d'une solution juste, à savoir le respect et la reconnaissance du droit de chaque Etat de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

62. Nous reconnaissons l'importance de la question de Palestine, qui est au centre du problème du Moyen-Orient, et nous sommes convaincus que pour parvenir à sa juste solution il est essentiel qu'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], qui représente le peuple palestinien, reconnaissent leurs positions mutuelles et que l'OLP participe au processus de paix. Nous voudrions également insister sur la nécessité pour les parties intéressées de déployer des efforts sincères et concertés pour créer une atmosphère propice à une solution juste de la question. A cet égard, le Japon est gravement préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers sur l'autonomie palestinienne et par la détérioration de la situation sur la rive occidentale, et il trouve extrêmement regrettable que la cause essentielle en soit la politique d'occupation d'Israël, l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés et les mesures prises en vue d'annexer la partie orientale de Jérusalem. Nous espérons sincèrement qu'Israël choisira de bonne grâce d'entendre la voix de la communauté internationale et fera preuve d'une attitude courageuse et souple face aux pourparlers de paix.

63. Le Japon appuie toutes les tentatives internationales de règlement de la question et est disposé à y coopérer afin que les résultats obtenus jusqu'à présent ne soient pas mis en péril, et continuent d'être appliqués et renforcés. Conformément à sa position indépendante, le Japon continue à explorer activement toutes les solutions possibles du problème.

64. En Afrique australe, le fait que la question de la Rhodésie du Sud, qui a été une source de graves préoccupations pour la communauté internationale, ait pu être réglée de manière pacifique par la voie de négociations mérite que l'on s'en félicite.

65. La pratique de la discrimination raciale qui se poursuit en Afrique du Sud va néanmoins à l'encontre de la tendance historique d'instauration du gouvernement par la majorité et doit être vigoureusement condamnée. Le Japon, pays résolument opposé à toute forme de discrimination raciale depuis l'époque de la Société des Nations, prie instamment le Gouvernement sud-africain de faire tous les efforts possibles pour éliminer la discrimination raciale.

66. De plus, il est extrêmement regrettable que la République sud-africaine maintienne son attitude intransigeante qui a empêché la création du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition pour l'indépendance de la Namibie. Le Japon s'est déclaré disposé à participer activement à ce groupe et espère fermement que ce projet pourra se réaliser dans un avenir très proche.

⁸ *Personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran, arrêt, C.I.J. Recueil 1980, p. 3.*

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières et Annexes, 4^e séance.*

67. Le désarmement est indispensable à l'instauration de la paix internationale. Pendant cette première année de la deuxième décennie du désarmement, nous devrions réitérer notre engagement à la cause du désarmement. En tant que première mesure pour garantir le succès de cette deuxième Décennie du désarmement, je voudrais lancer un appel fervent pour que soient conclus, dès que possible, un traité d'interdiction globale des essais nucléaires et un traité d'interdiction des armes chimiques, que la communauté internationale attend depuis longtemps.

68. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est prévue pour 1982; mon pays se propose d'y jouer un rôle actif dès le début de ses préparatifs.

69. La paix mondiale est essentielle à la prospérité des peuples de toutes les nations; de même, la prospérité des peuples, qui dépend de la stabilité et du développement de l'économie mondiale, est un des éléments essentiels de toute paix mondiale réelle et fermement établie. A cet égard, lorsque nous examinons l'économie mondiale en ce début des années 80, nous voyons que les économies des pays de différentes régions du monde traversent de graves difficultés, telles que l'inflation, la récession et le chômage, ainsi que des problèmes de balance des paiements.

70. Cependant, un élément certain de l'économie mondiale actuelle est le fait qu'en ce moment où se renforcent les relations d'interdépendance, la prospérité économique d'un pays n'est pas possible sans un développement et une expansion harmonieux de l'économie mondiale. Par conséquent, il est essentiel que chaque pays du monde joue le rôle qui lui revient et s'acquitte de ses responsabilités dans un esprit de coopération internationale.

71. Lors de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de se terminer, le Japon¹⁰ a insisté sur l'idée de la responsabilité que doivent partager le Nord et le Sud en attaquant des problèmes divers et en essayant d'y trouver des solutions mutuellement avantageuses, car nous sommes fermement convaincus qu'une telle attitude responsable de la part du Nord et du Sud serait de l'intérêt des deux parties.

72. Partant, je voudrais me féliciter du fait que la onzième session extraordinaire a pu mener à bien des discussions sur la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il est d'une importance capitale que le dialogue Nord-Sud se poursuive avec patience et que des relations réellement harmonieuses entre le Nord et le Sud puissent s'établir dans une perspective à long terme. Par conséquent, j'espère sincèrement qu'à partir des résultats de la session extraordinaire qui vient de prendre fin les préparatifs en vue des négociations globales pourront être menés à bien au cours de cette session.

73. A cet égard, étant donné que c'est avant tout l'augmentation rapide du prix du pétrole qui affecte sérieusement l'économie mondiale dans son ensemble, y compris les économies des pays en développement non

producteurs de pétrole, je voudrais insister sur le fait que le problème de l'énergie, y compris celui du pétrole, est un domaine qui mérite une attention urgente et prioritaire de notre part et que les producteurs et les consommateurs doivent aborder sérieusement dans un esprit de coopération.

74. La coopération fournie par les pays développés en vue de l'édification des nations et de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement est essentielle pour renforcer les fondements de la paix et de la stabilité mondiales.

75. Partant de la ferme conviction qu'il est de la responsabilité des pays développés de répondre aux revendications légitimes des pays en développement, le Japon a coopéré de son mieux aux efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir leur développement économique et social ainsi que leur autosuffisance.

76. En premier lieu, je voudrais esquisser la politique du Japon en ce qui concerne l'aide au développement. Je suis heureux de pouvoir confirmer que le but à moyen terme fixé par le Japon, qui consiste à doubler son aide publique au développement en trois ans à partir de 1978, sera atteint cette année comme prévu. De plus, le Japon se propose de maintenir cette attitude positive en déployant de nouveaux efforts pour augmenter le montant de son aide publique au développement ainsi que le rapport entre son aide publique au développement et son produit national brut. S'agissant des domaines couverts par l'aide publique au développement, la politique du Japon consiste à insister sur l'importance de l'aide humanitaire, la coopération à la mise en valeur des ressources humaines ainsi que sur l'assistance dans des domaines tels que l'agriculture et l'énergie.

77. Deuxièmement, s'agissant de l'expansion du commerce dans les pays en développement, je voudrais attirer l'attention sur les progrès considérables qui ont été réalisés récemment dans le domaine des exportations des produits de base en faveur de nombreux pays en développement. Je songe plus particulièrement à l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, qui, après de nombreuses années de travaux ardues, a été finalement adopté, le 27 juin 1980, à Genève, à la Conférence de négociations des Nations Unies sur un Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base¹¹. Reconnaisant l'importance de ce fonds pour la stabilité économique de nombreux pays en développement, le Japon n'a cessé d'œuvrer pour sa création rapide et se propose de contribuer pour un montant de plus de 60 millions de dollars à ce fonds qui comprendra la contribution la plus importante qui sera versée au deuxième guichet du Fonds.

78. Je voudrais maintenant évoquer la question du maintien de la paix et présenter quelques idées concrètes sur des mesures qui permettraient aux Nations Unies de mieux atteindre les objectifs fondamentaux stipulés dans la Charte des Nations Unies.

79. Tout d'abord, il est essentiel que les Etats Membres respectent le plus possible les résolutions politiques adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix. Il est extrê-

¹⁰ *Ibid.*, onzième session extraordinaire, Séances plénières et Annexes, 5^e séance.

¹¹ Document TD/IPC/CF/CONF/24.

mement regrettable à cet égard de constater la tendance apparue ces dernières années chez les parties directement concernées par un conflit à méconnaître, et dans certains cas à contrer ouvertement, des résolutions politiques importantes appuyées par la majorité écrasante des Etats Membres de l'ONU et reflétant en tant que telle la volonté collective de la communauté internationale. Je voudrais en appeler à ces parties pour qu'elles respectent strictement les résolutions de l'ONU.

80. Deuxièmement, je voudrais me référer à certaines mesures concrètes permettant de renforcer les fonctions d'établissement des faits des Nations Unies que mon gouvernement a proposées lors du débat général de l'Assemblée l'année dernière¹², c'est-à-dire que chaque fois qu'apparaîtrait un différend grave un représentant du Secrétaire général serait envoyé sur place pour une période donnée afin d'établir les faits dont il rendrait compte au Secrétaire général de temps en temps. Nous sommes convaincus que des incidents récents, tels que ceux qui se sont produits le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, ont démontré la réelle pertinence de notre proposition. Nous espérons que le Secrétaire général utilisera plus encore les pouvoirs que lui confère la Charte et qu'il prendra des mesures concrètes dans ce sens. En outre, nous voudrions en appeler à tous les Etats Membres pour qu'ils accordent tout leur appui au Secrétaire général dans l'accomplissement de sa tâche.

81. Troisièmement, je voudrais aborder la question de la limitation du droit de veto au Conseil de sécurité. Tout en reconnaissant la nécessité de maintenir le système du droit de veto lui-même, nous pensons que le rôle du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix serait renforcé si l'on pouvait limiter autant que possible le recours abusif à ce droit de veto. C'est pourquoi nous suivrons avec beaucoup d'intérêt les délibérations futures sur cette question dans les enceintes telles que celle du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

82. Je me bornerai à formuler, à titre d'exemple, une proposition précise concernant le rôle du Conseil de sécurité dans les fonctions d'établissement des faits des Nations Unies dans leur ensemble, que je viens d'évoquer. Puisque l'on a considéré que l'Article 34 de la Charte, qui confère au Conseil de sécurité son rôle très important en matière d'établissement des faits, pouvait être soumis au droit de veto des membres permanents, le Conseil n'a pas pu s'acquitter de cette fonction à l'occasion de conflits internationaux majeurs où un membre permanent aurait pu être impliqué d'une manière ou d'une autre. C'est pourquoi nous pensons que les Nations Unies devraient prendre des mesures aussitôt que possible, dont le résultat serait d'empêcher les membres permanents d'exercer leur droit de veto, s'agissant tout au moins de décisions concernant les fonctions du Conseil en matière d'établissement des faits en vertu de l'Article 34. Nous sommes convaincus que le fonctionnement harmonieux du Conseil de sécurité dans le domaine de l'établissement des faits lui permettrait de faire face de manière plus efficace aux situations à

mesure qu'elles se créent et, ainsi, de renforcer efficacement le rôle de maintien de la paix des Nations Unies.

83. La communauté internationale ne saurait maintenir la paix en restant inactive dans le monde d'aujourd'hui où l'on observe une tendance à défier ouvertement la loi et l'ordre de la communauté internationale et où de tels défis peuvent devenir des faits accomplis qui, en dernière analyse, font fi de la justice internationale. Il est essentiel que chaque membre de la communauté des nations partage la responsabilité commune qu'est la recherche de la paix mondiale, car on peut être convaincu que la paix ne saurait être maintenue dans un pays isolé si elle ne règne pas dans le monde entier. Ce sont précisément les efforts que nous accomplirons pour acquitter pleinement nos responsabilités quant au maintien de la paix qui feront que nous réussirons ou non à léguer aux générations futures un environnement international un peu plus pacifique et un peu plus agréable que celui d'aujourd'hui.

84. Pour terminer ma déclaration, je voudrais affirmer une fois de plus que, pour sa part, mon gouvernement est désireux, dès à présent, de s'acquitter de manière encore plus positive des responsabilités qui incombent au Japon en vue d'édifier une communauté internationale pacifique.

85. M. DHANABALAN (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est à la fois un hommage qui vous est rendu personnellement et la reconnaissance de la place importante que votre pays, la République fédérale d'Allemagne, occupe dans le monde d'aujourd'hui. Durant les 35 années qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale, la République fédérale d'Allemagne a reconstruit son économie pour en faire l'une des plus dynamiques du monde. Elle a repris avec succès un système démocratique de gouvernement et a respecté fidèlement les idéaux et les valeurs de la démocratie. Vous êtes, monsieur le Président, connu de vos collègues des Nations Unies comme un homme d'une intelligence et d'un charme extraordinaires, une personne qui cherche toujours à comprendre le point de vue d'autrui et à concilier les différences qui existent entre les hommes et entre les nations.

86. Je voudrais également rendre hommage au Président de la trente-quatrième session, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie. La façon équilibrée et efficace dont l'ambassadeur M. Salim a dirigé nos travaux l'année dernière lui a valu l'admiration et les félicitations de tous. L'une de ses actions les plus remarquables — et je me félicite que vous la repreniez à votre compte — est d'avoir guéri les Nations Unies de la maladie qui consiste à ne jamais commencer les séances à l'heure. En tant que membre du Commonwealth, j'ai également la tâche agréable de souhaiter la bienvenue au Zimbabwe et à Saint-Vincent-et-Grenadines, nouveaux Membres de notre organisation.

87. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a très bien expliqué que l'année écoulée nous a apporté quelques raisons de nous réjouir et bien des motifs d'anxiété. Il a mis l'accent sur l'accord négocié qui a ouvert la voie à l'indépendance

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 8^e séance, par. 179 et 180.

du Zimbabwe et sur les percées importantes qui sont intervenues lors de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer [voir A/35/1, sect. I], qui constituent deux facteurs positifs dans un ciel particulièrement sombre.

88. De sombres nuages menacent encore l'Afrique australe, le Moyen-Orient, l'Afghanistan et le Kampuchea. En Afrique australe, on n'a enregistré que peu de progrès dans la lutte pour la liberté de la Namibie et pour l'anéantissement de la politique condamnable d'*apartheid*. Nous assurons de notre appui nos frères africains dans leur lutte pour libérer la Namibie de l'emprise illégale de l'Afrique du Sud et dans leur campagne contre la discrimination raciale en Afrique du Sud.

89. Au Moyen-Orient, le processus de paix des accords de Camp David n'a fait que peu de progrès dernièrement. Singapour a toujours déclaré sans équivoque qu'Israël a le droit d'exister. Nous reconnaissons à Israël le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, acceptées par ses voisins. Cependant, si l'on veut rétablir la paix entre Israël et ses voisins arabes, Israël doit accepter de faire trois choses. Tout d'abord, Israël doit rendre aux pays arabes les territoires qu'il occupe depuis la guerre de juin 1967. En deuxième lieu, Israël doit être prêt à reconnaître les droits des Palestiniens à l'autodétermination et à une patrie qui leur soit propre. En troisième lieu, Israël doit revenir sur les mesures illégales qu'il a prises récemment pour modifier le caractère et le statut de la ville de Jérusalem.

90. Le fait que le Gouvernement israélien ait adopté des lois intégrant la partie orientale de Jérusalem dans son territoire et ait proclamé la ville de Jérusalem capitale de l'Etat d'Israël est pour nous un sujet de grave préoccupation. Bien qu'Israël, en tant que puissance occupante, ait la responsabilité de protéger et préserver le caractère spirituel et religieux unique de Jérusalem, cette décision unilatérale prise par Israël visant à modifier le caractère et le statut de Jérusalem, en attendant un règlement du problème du Moyen-Orient, revient à convertir des dépouilles de guerre en territoire national et n'apporte aucune aide à la solution des problèmes du Moyen-Orient et de la Palestine.

91. La majorité des membres de l'Organisation des Nations Unies a accédé à l'indépendance, se libérant ainsi des puissances impérialistes occidentales, au cours des 35 dernières années — c'est-à-dire depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La plupart d'entre nous étaient des colonies ou des protectorats, ou assujettis aux puissances impériales d'une manière ou d'une autre. Ceux qui ont accédé à l'indépendance rapidement ont aidé les autres à l'obtenir. Nous avons demandé et obtenu de nombreux milieux l'aide qui nous était nécessaire dans cette lutte pour l'indépendance et la dignité nationale. Nous avons eu l'appui de libéraux dans les pays impérialistes. Nous avons eu l'appui d'Etats socialistes tels que l'Union soviétique. Nous n'oublierons pas que nous avons reçu de ces différentes forces un soutien matériel et moral. A cause de notre histoire, il est naturel que la plupart d'entre nous ne puissent se défendre d'un sentiment soupçonneux et d'un certain antagonisme à l'encontre des puissances impérialistes occidentales, malgré les relations amicales que nous avons éta-

blies avec la plupart des puissances coloniales depuis l'indépendance.

92. Singapour est un petit pays qui a accédé à l'indépendance il y a seulement 15 ans. Etant une petite nation, il est de notre intérêt d'être en bons termes non seulement avec nos voisins immédiats, mais également avec tous les pays. Il n'est pas de notre intérêt de nous laisser prendre dans l'état des rivalités de puissances, que ce soit des rivalités entre superpuissances ou entre puissances régionales. Cependant, lorsque la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance d'autres petites nations sont violées par des nations plus grandes, nous estimons que notre propre sécurité est en danger. C'est pourquoi, depuis deux ans, Singapour s'est prononcée clairement contre certaines des politiques de l'Union soviétique et du Viet Nam. Nous ne sommes pas contre l'Union soviétique ni contre le Viet Nam parce que ces pays ont choisi un système de gouvernement et d'économie différent du nôtre. Leur politique intérieure relève entièrement de leur compétence. Mais lorsque leur politique extérieure porte atteinte à notre sécurité et crée des précédents qui peuvent être utilisés contre nous, nous n'avons d'autre choix que de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les faire changer de politique.

93. C'est dans ce contexte que je demande à l'Assemblée de bien vouloir considérer notre point de vue sur les événements d'Afghanistan et du Kampuchea. Il découle de la profonde préoccupation que ces événements ont suscitée parmi nous, pays du tiers monde. Singapour n'est pas seule à éprouver cette préoccupation. Nombre d'autres pays, spécialement les petits pays non alignés, la partagent. De même que Singapour, ils ont été alarmés par les incidences que pourraient avoir, pour eux, ces événements. Les 91 pays qui se sont prononcés, en novembre de l'année dernière, en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale demandant au Viet Nam de retirer ses forces du Kampuchea, l'ont fait pour cette raison même, comme les 104 pays qui, en janvier dernier, ont voté pour une résolution de l'Assemblée générale demandant que l'Union soviétique retire ses forces d'Afghanistan.

94. L'Union soviétique et le Viet Nam n'ont pas tenu compte de ces résolutions. Ils soutiennent que les pays qui ont voté en faveur de ces résolutions ont été soumis à des pressions de la part des Etats-Unis et de la Chine afin qu'ils les appuient. C'est un argument qui, à mon avis, n'est pas justifié. Ils doivent savoir que cela n'est simplement pas vrai. Nous espérons qu'en dépit de ces attitudes défendues publiquement l'Union soviétique et le Viet Nam tiendront dûment compte des avis exprimés avec franchise par de nombreux pays non alignés sur ces questions, au sein de l'Assemblée. S'ils veulent conserver la confiance de la communauté mondiale, notamment des nations non alignées, ils doivent changer de politique en Afghanistan et au Kampuchea.

95. La majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies — et notamment nous, pays du tiers monde — a adopté une position claire et nette sur les questions de l'Afghanistan et du Kampuchea. Nous continuerons de nous opposer aux actions menées par l'Union soviétique et par le Viet Nam dans ces deux pays. Si nous montrons que nous approuvons ces actions, que nous acceptons des compromis ou que nous

fermons les yeux à leur sujet, à n'en pas douter le tiers monde devra en payer le prix, car la prochaine victime fera partie de notre groupe.

96. L'Union soviétique et le Viet Nam prétendent qu'ils ont été sollicités pour envoyer leurs forces militaires en Afghanistan et au Kampuchea, et que c'est là une raison suffisante et légitime pour eux d'intervenir militairement. Un bref examen des événements survenus en Afghanistan et au Kampuchea montrera que cela n'a jamais été le cas.

97. Au Kampuchea, la formation d'un groupe appelé le Front d'union nationale pour le salut du Kampuchea a été annoncée par le Viet Nam le 2 décembre 1978. Trois semaines plus tard, le 25 décembre 1978, les forces vietnamiennes entraient au Kampuchea. Le 11 janvier 1979, les forces massives vietnamiennes avaient envahi le pays. Elles ont ensuite installé un régime fantoche dirigé par Heng Samrin. Le 18 février 1979, près de deux mois après l'invasion, un prétendu traité de paix, d'amitié et de coopération a été signé entre le Viet Nam et le régime fantoche Heng Samrin. On a soutenu par la suite que d'après les clauses de ce traité, signé deux mois après l'invasion, les troupes vietnamiennes avaient été invitées à entrer au Kampuchea. Aujourd'hui, le nombre de soldats vietnamiens au Kampuchea s'élève à plus de 200 000.

98. De même, en Afghanistan, les troupes aéroportées soviétiques ont atterri à Kaboul les 25 et 26 décembre 1979. Le 27 décembre, elles ont attaqué et capturé les installations gouvernementales, tué Amin, le chef du gouvernement, et désarmé les unités militaires afghanes. Elles ont amené un certain Babrak Karmal, qui n'était même pas dans le pays au moment de l'invasion soviétique. Elles l'ont promu chef d'un nouveau gouvernement et ont ensuite annoncé qu'elles avaient été invitées à entrer en Afghanistan, conformément aux dispositions du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, signé par l'Afghanistan et l'Union soviétique le 5 décembre 1978.

99. L'Union soviétique et le Viet Nam ont toujours prétendu que leurs forces avaient été sollicitées par les Gouvernements de l'Afghanistan et du Kampuchea, mais les vraies raisons de ces interventions ont commencé à se faire jour depuis lors. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les diverses publications diffusées par l'Union soviétique et le Viet Nam. Aujourd'hui, ils admettent de plus en plus que la raison réelle de leur intervention militaire dans ces pays repose sur le fait que les événements survenus dans les Etats voisins menaçaient leur propre sécurité. En fait, un commentateur soviétique, Alexandre Bovine, est allé jusqu'à dire que « nous [l'Union soviétique] savions que nous allions cesser d'être une grande puissance si nous n'avions pas assumé le fardeau de prise de décisions impopulaires mais nécessaires ». Autrement dit, une puissance impérialiste perdrait sa crédibilité si l'un de ses satellites ou protectorats était autorisé à suivre une politique indépendante.

100. En Afghanistan, l'Union soviétique considérait qu'une révolte du peuple afghan contre son gouvernement communiste était une menace à la sécurité de l'Union soviétique. Au Kampuchea, un gouvernement qui refusait d'accepter la direction du Viet Nam dans

une fédération indochinoise constituait une menace pour la sécurité du Viet Nam. Le schéma de l'invasion était le même dans les deux pays. Ayant conclu que sa sécurité était en jeu, l'agresseur a d'abord envahi son voisin avec des forces militaires massives, a ensuite établi un régime fantoche, puis a obtenu de ce régime fantoche qu'il reconnaisse plus tard qu'il avait invité ces forces étrangères.

101. La plupart d'entre nous ne désirent nullement devenir partisans dans les rivalités et les différends entre les grandes puissances. Nous voulons éviter de devenir chair à canon dans leurs conflits. C'est pourquoi nombre d'entre nous ont choisi le non-alignement. Depuis des années, nous soutenons que le non-alignement est notre meilleure sauvegarde. Pendant des années, l'Union soviétique a appuyé la notion de non-alignement à tel point que certains membres du mouvement non aligné ont été les défenseurs de l'Union soviétique en tant qu'allié naturel du mouvement. Aujourd'hui, les événements en Afghanistan et au Kampuchea ont démontré que le non-alignement par lui-même ne nous offre plus de protection. L'Afghanistan et le Kampuchea étaient des nations non alignées. Toutes deux professaient l'idéologie communiste. Dans les deux cas, l'intégrité nationale a été violée; dans le cas de l'Afghanistan, directement par l'Union soviétique, et dans le cas du Kampuchea, par le Viet Nam, avec l'aide et l'appui de l'Union soviétique.

102. L'appui accordé pendant toutes ces années au non-alignement par l'Union soviétique n'aurait-il été qu'une ruse pour persuader ces pays qu'ils devaient couper ou affaiblir les liens qui les unissaient aux puissances occidentales, et ce jusqu'au moment où l'Union soviétique serait en mesure de les attirer dans son orbite ? Cette question n'est pas aussi ridicule qu'elle pourrait le sembler. Aujourd'hui, l'Union soviétique a déjà des alliés et des représentants au sein du mouvement des non-alignés, qui appuient pleinement sa politique. Le Viet Nam, par exemple, a déclaré le 15 juillet 1980 que la solidarité avec l'Union soviétique a toujours servi de base à sa politique étrangère. Avec de tels alliés et représentants, à l'intérieur du mouvement des non-alignés, l'Union soviétique est assurée qu'aucun consensus clair ne se dégagera parmi les pays non alignés pour s'opposer à ses entreprises contre un pays non aligné.

103. Ce qui est plus affligeant encore, c'est que le Viet Nam, membre du mouvement non aligné, nation ayant eu à souffrir pendant 30 ans des ravages provoqués par la guerre, ait trahi le mouvement et les idéaux auxquels il a tant sacrifié. Les Vietnamiens ont mené une lutte héroïque pour accéder à l'indépendance et ils devraient donc être en mesure de comprendre combien leurs voisins sont attachés à leur indépendance. Pendant 15 ans, le Viet Nam s'est battu contre les Etats-Unis, dans une guerre que ces derniers prétendaient mener pour contenir la Chine et empêcher le reste de l'Asie du Sud-Est de tomber entre des mains communistes. Compte tenu de cette expérience, les Vietnamiens devraient savoir qu'il n'est pas possible d'envahir un petit pays en se servant du prétexte qu'il faut contrer la menace que fait peser la Chine. Ils invoquent aujourd'hui les mêmes raisons que celles invoquées par les Etats-Unis dans le passé et prétendent constituer un barrage à la menace chinoise. Comment font-ils obstacle aux Chinois ? Non pas en

s'affrontant à la Chine. Aujourd'hui, ce sont des Kampuchéens qui meurent et non pas des Chinois. Les troupes vietnamiennes sont des hôtes importuns du Laos et non de la Chine. Et le 23 juin, les troupes vietnamiennes ont fait des incursions en Thaïlande pour, disent-ils, contrer la menace chinoise.

104. Les événements survenus en Afghanistan et au Kampuchea revêtent une grande importance pour nous, petites nations. Des précédents et des principes ont été établis dont les conséquences pour nous sont profondes. A moins que nous nous élevions contre eux et que nous les rejetions, l'un d'entre nous pourrait en être la prochaine victime.

105. A l'égard de l'Afghanistan comme du Kampuchea, on nous demande d'accepter un certain code de conduite dans les relations internationales. Des éléments de ce code ont été clairement définis dans des émissions et des publications émanant du Viet Nam et de l'Union soviétique, notamment dans le commentaire vietnamien intitulé « De Phnom Penh à Kaboul », diffusé par radio Hanoi le 31 janvier 1980, dans un article de l'hebdomadaire politique soviétique *Temps nouveaux*, publié en janvier 1980, et dans un article d'Alexandre Bovine, publié dans le journal soviétique *Izvestia* en date du 22 avril 1980.

106. Quels sont les éléments de ce code de conduite que l'on nous demande d'accepter ?

107. Premièrement, on nous demande d'accepter le fait qu'un pays a le droit d'en envahir un autre et d'y établir un régime fantoche si le pays envahisseur considère que sa sécurité est menacée ou s'il réprovoque les politiques internes du gouvernement voisin.

108. Deuxièmement, on nous demande de reconnaître qu'il est du devoir international de l'Union soviétique et des Etats communistes de fournir une aide militaire à des éléments d'autres pays qui cherchent à renverser leurs gouvernements par la force pour établir des régimes communistes ou procommunistes.

109. On nous demande également de reconnaître que si le peuple d'un pays non aligné désire changer de gouvernement et passer d'un gouvernement communiste ou procommuniste à un autre type de gouvernement, il peut en être empêché par une autre puissance communiste, conformément aux obligations internationalistes qui incombent à cette dernière de sauvegarder les acquis de la révolution.

110. On nous demande de reconnaître que les puissances communistes ne sont pas tenues de respecter les principes de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté et que l'impérialisme communiste et l'ingérence de sa part dans les affaires internes d'autres Etats sont moralement acceptables et justifiables étant donné qu'ils permettent de faire avancer le socialisme et non pas le capitalisme.

111. Si l'on accepte ce code de conduite, cela reviendra à accepter notre propre destruction. Il convient donc de rejeter ces propositions et de faire clairement savoir que nous nous élevons contre toutes les formes d'impérialisme et de domination.

112. Nous devons aussi faire clairement savoir que de même que nous avons combattu pour démanteler

l'impérialisme capitaliste, nous combattons l'impérialisme communiste ou toute autre forme d'impérialisme. Nous devons dire clairement que nous ne reconnaissons à aucune nation le droit de violer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'une autre nation pour imposer ou sauvegarder le communisme, le capitalisme ou tout autre système de gouvernement. Nous rejetons la notion selon laquelle un Etat, qu'il soit capitaliste, communiste ou autre, a le droit moral de suivre une politique étrangère expansionniste.

113. Il convient, pour notre propre sauvegarde, de s'élever contre toutes les formes d'impérialisme. Nous ne sommes ni antisoviétiques ni antivietnamiens. Nous adressons au Gouvernement soviétique et au Gouvernement vietnamien tous nos vœux pour qu'ils réussissent à apporter le bonheur et le bien-être à leurs peuples, à condition que leur politique étrangère ne mette pas en danger notre propre sécurité.

114. Comment rejeter ces mesures et nous y opposer ? Premièrement, en ce qui concerne le Kampuchea, nous devons résister à toute tentative faite pour exclure le Kampuchea démocratique de l'Organisation des Nations Unies. Permettre cela reviendrait à avaliser et à encourager la politique d'agression du Viet Nam. Nous ne sommes pas ici pour juger la façon dont le Gouvernement du Kampuchea démocratique traite son peuple. Nous n'avons pas contribué à instaurer ce gouvernement, pas plus que nous ne l'appuyons. Le Viet Nam l'a protégé et l'a appuyé, de même qu'il a défendu sa politique intérieure jusqu'au 25 décembre 1978. C'est seulement après avoir envahi le Kampuchea que le Viet Nam, soudainement, a découvert que le Gouvernement du Kampuchea démocratique était barbare et qu'il l'a accusé de génocide.

115. A l'Organisation des Nations Unies, la question qui se pose à nous est simple : permettons-nous au gouvernement légitime d'un pays, qui lutte contre un envahisseur étranger, d'être chassé du siège qu'il occupe à l'Organisation simplement parce qu'un envahisseur étranger a réussi à instaurer un régime fantoche dans sa capitale ? Certains proposent de laisser le siège du Kampuchea inoccupé. Cela reviendrait à punir la victime et à récompenser l'agresseur et serait le prélude à la demande du régime fantoche d'occuper ce siège.

116. Deuxièmement, nous devons continuer de demander le retrait des forces d'occupation étrangères qui se trouvent au Kampuchea et en Afghanistan et exiger que les peuples du Kampuchea et de l'Afghanistan aient le droit de forger leur propre avenir. La cause profonde des problèmes qui existent dans ces pays découle de leur occupation par des forces étrangères. L'Union soviétique et le Viet Nam voudraient nous faire croire que la cause essentielle du problème découle de la résistance opposée par les peuples afghan et kampuchéen et que pour le régler il convient de mettre un terme à cette résistance. Devons-nous dire aux nationalistes qui luttent contre les envahisseurs étrangers pour avoir droit à un Etat et pour que leur dignité soit respectée qu'ils ont tort ? Cela ne va-t-il pas à l'encontre des principes qui ont uni les Membres de cette organisation ? Le moins que nous puissions faire c'est de nous ranger aux côtés des nationalistes de l'Afghanistan et du Kampuchea. Cela n'exige de nous ni grand effort ni grand sacrifice.

Ce qu'on nous demande c'est simplement de voter pour une juste cause. La force morale d'un tel vote revêtira une grande importance pour les peuples qui luttent contre les envahisseurs en se heurtant à de grandes difficultés. C'est le moins que l'on puisse faire pour une juste cause.

117. Troisièmement, l'attitude adoptée sur ces deux questions montrera clairement aux superpuissances que nous ne tolérerons pas les politiques de leurs mandataires. Si nous tolérons l'action vietnamienne au Kampuchea, cela signifiera que nous autorisons les superpuissances à trouver des mandataires parmi les pays non alignés pour leur permettre de promouvoir leurs intérêts.

118. Les événements en Afghanistan et au Kampuchea ne sont pas des événements éloignés, qui ne nous concernent pas. La sécurité des petits pays tels que le mien est affectée à chaque fois que la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance d'autres pays est violée. C'est pourquoi nous devons élever la voix et défendre l'indépendance et l'intégrité de l'Afghanistan et du Kampuchea. Il est une autre raison pour laquelle nous devons continuer à condamner les actions de l'Union soviétique en Afghanistan et du Viet Nam au Kampuchea. C'est qu'en essayant de justifier leurs actions, l'Union soviétique et le Viet Nam ont tenté de circonscrire l'application de certains des principes les plus essentiels de la Charte des Nations Unies, y compris du principe selon lequel tout Etat a droit au respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et du principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Nous devons défendre ces principes contre toute tentative visant à les saper ou à les réviser, car ces principes de la Charte nous donnent à nous, petits pays, une certaine protection dans un monde où un petit nombre d'Etats, qui ont la puissance militaire, pourraient vouloir imposer leur volonté au plus grand nombre.

119. M. OLESEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour mon pays, c'est un plaisir tout particulier que de souhaiter la bienvenue à un éminent représentant d'un pays voisin avec lequel nous entretenons les relations les plus cordiales et les plus étroites, au niveau bilatéral et au niveau d'organisations régionales importantes. Je vois votre élection, monsieur le Président, comme un hommage rendu à vos éminentes qualités personnelles et aux contributions importantes apportées par la République fédérale d'Allemagne depuis plus de 30 ans à la paix, à la réconciliation, à la coopération et à la sécurité parmi les nations, notamment dans le contexte des relations Est-Ouest.

120. Ensuite, je voudrais souhaiter très chaleureusement la bienvenue au Zimbabwe et à Saint-Vincent-et-Grenadines au sein de la famille des Nations Unies. Leur présence ici aujourd'hui prouve que le monde n'a pas, après tout, cessé de progresser.

121. Nous avons bien besoin de telles preuves, car, à d'autres égards, la situation mondiale actuelle ne donne

pas lieu à trop d'optimisme. En fait, la situation internationale au début de cette trente-cinquième session est assombrie par un certain nombre de problèmes et de perspectives, sur le plan politique et économique, qu'il va nous falloir aborder en consentant les efforts les plus constructifs et les plus dynamiques.

122. L'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique a constitué une violation de principes fondamentaux. Elle a fait réapparaître des incertitudes dont nous espérons qu'elles appartenaient au passé. Les tensions qui subsistent et qui s'accroissent au Moyen-Orient constituent un danger très grave pour la paix. La détention de diplomates américains en Iran, en violation flagrante du droit international, introduit de sérieuses menaces. La situation créée par l'invasion grave et inadmissible du Kampuchea par les forces vietnamiennes reste inchangée. L'occupation illégale par l'Afrique du Sud de la Namibie et son système odieux d'*apartheid* continuent de faire de cette région l'une des poudrières du monde. Qu'il me soit permis d'ajouter que les nouvelles reçues sur des affrontements militaires entre les forces iraqiennes et iraniennes constituent un nouvel élément de cette situation mondiale bien précaire. C'est pourquoi nous sommes soulagés d'apprendre que le Secrétaire général a pris des mesures en vue de consultations dans le cadre du Conseil de sécurité.

M. Elvir Sierra (Honduras), vice-président, prend la présidence.

123. La récession économique mondiale est désormais un facteur crucial. C'est le cas, encore plus, de l'écart croissant entre les pays riches et pauvres du monde, ce qu'on appelle le problème Nord-Sud, que mon gouvernement considère comme l'un des défis les plus graves lancés à la communauté internationale dans les années à venir. La solution du problème Nord-Sud est non seulement une condition indispensable à un ordre économique mondial plus juste, elle aura aussi des incidences cruciales sur le problème fondamental de la sécurité internationale et, partant, sur le maintien de la paix mondiale. Qu'il me soit permis, enfin, de mentionner la suppression de la démocratie dans différentes parties du monde, les problèmes de plus en plus graves des réfugiés, la malnutrition et le mauvais traitement d'êtres humains.

124. Je pourrais citer bien d'autres problèmes qui nous conduisent à voir la situation internationale actuelle de manière plutôt pessimiste. Beaucoup d'entre eux ne pourront être résolus que grâce à des efforts concertés de tous nos pays. Et où pourrions-nous trouver une enceinte qui se prête mieux à de telles entreprises que l'Organisation des Nations Unies ? En temps de problèmes, de crises et d'affrontements, nous devons avoir plus souvent recours à l'Organisation mondiale, et non nous en éloigner. Mais en utilisant le mécanisme tout à fait unique que constitue l'Organisation, nous devons respecter rigoureusement les buts et principes de sa Charte. C'est pourquoi nous devons, et je tiens à insister sur ce point, rejeter fermement toute tentative de modifier le principe si important de l'universalité de l'Organisation.

125. A côté de tous les difficiles problèmes anciens ou nouveaux auxquels nous devons faire face, l'événement le plus positif auquel nous ayons assisté pendant l'année

écoulée a été sans aucun doute le règlement négocié du conflit au Zimbabwe. Après avoir tant attendu, le peuple du Zimbabwe a pu exercer son droit à l'autodétermination et élire son gouvernement de manière démocratique. Pour le Danemark, qui a toujours appuyé très activement l'élimination du colonialisme et de la discrimination raciale, cela constitue un événement dont il a tout lieu de se féliciter.

126. Dans ce contexte, il est bien regrettable de voir que le règlement négocié du conflit en Namibie n'a pas encore été mis en œuvre. La responsabilité en incombe de toute évidence à l'Afrique du Sud. Malgré son acceptation du plan des Nations Unies pour des élections libres en Namibie, l'Afrique du Sud s'est opposée aux décisions du Conseil de sécurité et à la volonté de la communauté internationale dans son ensemble et elle en a fait fi. L'Afrique du Sud aurait dû tirer de l'expérience rhodésienne la leçon qu'une prétendue solution interne excluant les mouvements de libération nationale ne constitue pas une solution réelle. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud doit prendre fin dès que possible.

127. Mon pays reste pleinement attaché aux efforts déployés actuellement en vue d'une mise en œuvre rapide des résolutions du Conseil de sécurité concernant la Namibie. Les Nations Unies mettent à notre disposition des instruments permettant de garantir, de manière pacifique, la liberté et l'indépendance du peuple namibien. Le Danemark, pour sa part, est disposé à contribuer, sur le plan pratique également, à la mise en œuvre de tout accord élaboré dans le contexte des Nations Unies.

128. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud elle-même, nous devons renouveler notre ferme condamnation du système d'*apartheid*. Malgré tous les avertissements de la communauté internationale et de nombreux groupes internes et de partis extérieurs au parti national, le Gouvernement sud-africain refuse d'accepter une société garantissant des droits égaux pour tous. Même les réformes très limitées promises par le Premier Ministre de l'Afrique du Sud n'ont pas été mises en œuvre. Nous ne pouvons en tirer qu'une conclusion, à savoir que la pression exercée sur l'Afrique du Sud doit être renforcée et rendue plus efficace.

129. Le conflit du Moyen-Orient continue d'avoir de graves répercussions sur les relations internationales, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi dans le reste du monde. Malgré tous les efforts qui ont été déployés, l'année écoulée a vu un accroissement de la tension dans la région. Mon gouvernement s'est félicité des accords conclus à Camp David entre l'Égypte et Israël¹³, sous les auspices des États-Unis, ainsi que du traité de paix entre l'Égypte et Israël¹⁴, en tant que mesures importantes vers une solution globale du conflit du Moyen-Orient. Malheureusement, nous n'avons pas vu jusqu'à présent s'élargir le processus de paix pour aboutir à un règlement global.

¹³ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

¹⁴ Traité de paix entre la République arabe d'Égypte et l'État d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

130. Un tel processus doit comporter deux éléments essentiels : l'acceptation très nette par tous du droit d'Israël de continuer d'exister en tant qu'État souverain à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et la reconnaissance du fait qu'il convient de tenir pleinement compte des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination.

131. C'est dans cette perspective que les neuf États membres de la Communauté européenne ont publié au mois de juin dernier la déclaration de Venise sur le Moyen-Orient et décidé de prendre les contacts nécessaires avec toutes les parties intéressées. Nous sommes convaincus que les Neuf apportent une contribution constructive à l'édification de l'atmosphère de compréhension nécessaire pour aboutir à une solution globale du problème du Moyen-Orient.

132. Toutefois, cet objectif reste bien éloigné aussi longtemps que l'on permet au cycle de la violence de se poursuivre dans la région, notamment au Liban. Il est indispensable que toutes les parties intéressées renoncent à l'emploi de la force si l'on veut obtenir des progrès réels.

133. Les centres de peuplement d'Israël et l'initiative unilatérale d'Israël visant à modifier le statut de Jérusalem constituent d'autres obstacles sérieux au processus de paix. Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées de faire preuve de la plus grande modération, tant dans leurs paroles que dans leurs actes, afin de ne pas nuire aux efforts de paix et de sécurité dans cette région.

134. L'intervention armée du Viet Nam au Kampuchea il y a près de deux ans et ses conséquences pour les États voisins demeurent une grave source d'inquiétude pour le monde entier. Le Danemark, comme la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, a déploré profondément cet événement. Nous avons insisté sur le droit de tous les peuples de décider de leur propre sort sans aucune ingérence de l'extérieur.

135. Nous regrettons profondément les souffrances infligées à des centaines de milliers de civils innocents dans cette région. À cet égard, mon gouvernement tient à féliciter les organisations internationales de secours pour l'œuvre qu'elles ont accomplie en vue de soulager les souffrances de ces personnes innocentes. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport sur la question du Kampuchea¹⁵ et l'assurer de tout notre appui dans ses efforts continus visant à apporter une solution politique à ce conflit.

136. Comme je l'ai dit dans mes observations liminaires, l'invasion soviétique en Afghanistan au cours des derniers jours de 1979 a provoqué une détérioration regrettable dans les relations internationales.

137. À sa sixième session extraordinaire d'urgence, tenue du 10 au 14 janvier dernier, l'Assemblée générale, à une écrasante majorité, a adopté une résolution demandant instamment à l'Union soviétique de se conformer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de mettre rapidement fin à son intervention militaire en Afghanistan. Il est déplorable de constater qu'aujourd'hui, neuf mois après l'adoption de cette

¹⁵ Voir document A/34/627 et Corr.2.

résolution, des troupes soviétiques sont encore stationnées en Afghanistan.

138. De nombreuses initiatives visant à une solution politique de la crise ont vu le jour au cours des derniers mois. Mais, et cela est bien regrettable, les réactions soviétiques ont jusqu'à présent été généralement négatives et elles ne permettent pas d'entrevoir une prompt solution.

139. Le Danemark estime que ce sont tout particulièrement les pays de la région, les pays islamiques et autres pays non alignés qui peuvent apporter d'importantes contributions à la recherche d'une solution politique globale.

140. Le défi que représente l'invasion soviétique de l'Afghanistan pour les relations entre l'Est et l'Ouest est un problème très réel et fort important. Il est indispensable que tous les efforts soient déployés pour préserver le plus possible, de manière réaliste, ce qui a été obtenu au cours des années 70 et tout spécialement les contacts Est-Ouest, ainsi que le dialogue qui s'est créé et est devenu une partie de notre vie quotidienne.

141. Le contrôle des armes et le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont des exemples de domaines où il devrait être de l'intérêt des deux parties de parvenir à une détente fondée sur un processus qui ne soit pas à sens unique. Nous devons concentrer nos efforts sur la poursuite du dialogue Est-Ouest.

142. La course aux armements qui se poursuit dans le monde entier est lourde de dangers et grève les ressources mondiales de façon telle qu'elle impose à tous les Etats du monde la responsabilité de contribuer aux efforts internationaux en vue du désarmement. A notre époque, un conflit nucléaire signifierait simplement la fin de la civilisation moderne. Dans ce contexte, le dialogue de grande portée qui se déroule à l'Organisation des Nations Unies sur ces problèmes si graves est essentiel.

143. Toutes les nations ont un intérêt profond et commun, qui transcende toutes les frontières idéologiques et nationales, à éviter la guerre, non seulement une guerre majeure, mais aussi des conflits localisés qui pourraient devenir une guerre de grande envergure.

144. Il est navrant de constater que l'atmosphère internationale actuelle très tendue a, jusqu'à présent, affaibli la possibilité de progrès des négociations internationales de désarmement. Mais nous ne devons jamais abandonner. Il est aujourd'hui plus impérieux que jamais de trouver une autre solution plus acceptable qu'une course aux armements continue, incontrôlable, dangereuse et potentiellement déstabilisante. La plus haute priorité dans les efforts internationaux en vue du désarmement devrait être donnée aux questions relatives à la prolifération des armes nucléaires. Une plus grande dissémination des armes nucléaires pourrait avoir les répercussions les plus graves sur la sécurité et la stabilité internationales. De toute évidence, elle modifierait l'environnement international tout entier et aggraverait le risque de confrontation nucléaire. Ce serait là un coup rude porté à toutes nos espérances de mettre un terme à la course aux armements.

145. Il est regrettable que la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pu parvenir à un consensus sur un document final touchant au fond. On ne saurait toutefois méconnaître que la Conférence a fait un travail fort utile.

146. A plus longue échéance, la volonté politique de la part des puissances nucléaires de mettre fin à la course aux armements sera une condition indispensable pour préserver et, nous l'espérons, renforcer le régime international actuel de non-prolifération. C'est pourquoi le Danemark, avec d'autres pays, est en faveur d'une prompt ratification du traité SALT II¹⁶, et nous demandons instamment une reprise du processus des négociations sur la limitation des armements stratégiques afin d'aboutir dans l'avenir à une importante réduction des armes nucléaires en tant que partie du nouveau traité SALT III.

147. Nous nous félicitons sincèrement des derniers développements visant à entamer dans un très proche avenir des pourparlers préliminaires sur le contrôle des armements concernant les forces nucléaires capables d'intervenir à longue distance sur le théâtre des opérations. Nous pensons que de tels pourparlers pourraient ouvrir la voie à des négociations prochaines et réalistes, permettant ainsi d'éviter une nouvelle et dangereuse course aux armes nucléaires sur le continent européen. Je voudrais également souligner une fois de plus que le Gouvernement danois accorde une importance décisive à la conclusion d'un traité global interdisant tous les essais nucléaires dans tous les environnements.

148. Jusqu'à présent, je n'ai parlé que des armes nucléaires. Mais les efforts tendant à mettre fin à la course aux armements doivent porter sur tous les types d'armes, y compris les armes de type classique, qui représentent plus de 80 % des dépenses militaires mondiales. Il conviendrait également d'accorder une attention urgente aux questions concernant les armes de type classique.

149. Au cours de la deuxième réunion de fond de la Commission du désarmement de l'ONU en mai et juin 1980, le Danemark a insisté sur les problèmes et les principes du désarmement classique¹⁷. Le débat a montré qu'un large appui était donné à l'idée danoise d'une étude approfondie de toute la gamme des questions concernant le désarmement classique. Nous avons l'intention de développer ces idées au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

150. Comme je l'ai dit, nous devons faire face à un certain nombre de problèmes politiques graves, mais en ce qui concerne la croissance économique et la stabilité, les perspectives sont également sombres. Ce sont les pays en développement les plus pauvres qui sont surtout concernés. Les difficultés économiques actuelles ont, cependant, fait ressortir plus clairement que jamais l'interdépendance de nos économies. Plus précisément, cela nous a permis de mieux comprendre que le développement économique des pays en développement a des

¹⁶ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

¹⁷ Voir document A/CN.10/13.

incidences profondes et indispensables sur la croissance de l'économie mondiale et, partant, sur la croissance des pays industrialisés également.

151. Le Danemark est fermement convaincu qu'il est de l'intérêt commun de tous les pays de mettre au point un nouvel ordre économique international plus équitable. C'est pourquoi nous regrettons que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'ait pas fait autant de progrès que nous l'avions espéré. A notre avis, cela est dû au fait que les négociations globales en elles-mêmes représentent une entreprise nouvelle qui est à la fois ambitieuse et difficile. Je voudrais toutefois préciser que le Danemark est en faveur de ces négociations globales. Nous l'avons prouvé en étant prêts à accepter le texte de compromis concernant les procédures à appliquer pour les négociations globales¹⁸, compromis qui est apparu au cours des derniers jours de la session extraordinaire. Nous sommes disposés à nous associer aux efforts déployés en vue de parvenir à un accord final sur la procédure et l'ordre du jour des négociations globales au cours de la présente session. Notre objectif est de mettre en marche les négociations globales, comme prévu, au début de l'année prochaine. Nous considérons les négociations globales comme une première mesure visant à mettre en œuvre certaines des recommandations du rapport Brandt¹⁹. Mon gouvernement souscrit pleinement aux idées principales contenues dans ce rapport. Nous espérons que ses conclusions seront dûment prises en considération et qu'elles seront une contribution importante à la prochaine série de négociations globales.

152. Mon gouvernement se félicite de la conclusion heureuse, à la onzième session extraordinaire, des négociations concernant la nouvelle stratégie du développement pour les années 80. Nous attendons maintenant avec intérêt l'adoption finale de la stratégie à la présente session.

153. Le Danemark continue d'insister avec force sur l'extension de l'aide publique au développement aux pays en développement comme pouvant le mieux traduire dans la pratique la solidarité de tous les pays industrialisés, y compris les pays socialistes, avec le tiers monde dans sa lutte pour le développement économique et le progrès social. C'est pourquoi je prie instamment tous les pays industrialisés de considérer les objectifs de la stratégie comme des engagements pour augmenter sensiblement l'aide publique au développement, de façon à pouvoir atteindre l'objectif de 0,7 % dans les prochaines années. Toutefois, notre ambition ne doit pas s'arrêter là. L'objectif de 1 % doit être atteint dans un avenir prévisible.

154. Comme je l'ai dit, les travaux préparatoires concernant le lancement des négociations globales sont soumis à l'Assemblée à la présente session. Je songe en particulier à l'ordre du jour, qui comporte tous les élé-

ments principaux dont dépend la croissance économique mondiale.

155. Mon gouvernement a toujours été en faveur d'un système commercial mondial plus ouvert. Aujourd'hui, étant donné les sombres perspectives pour l'économie mondiale, il est plus important que jamais que nous nous associions tous à la lutte contre le protectionnisme. Mon gouvernement espère qu'il sera possible, au cours de la série de négociations globales, de trouver de nouveaux terrains d'entente afin de garantir un système commercial ouvert répondant aux besoins de tous les Etats Membres de l'ONU.

156. La création d'un Fonds commun des produits de base représente un résultat significatif du dialogue Nord-Sud. Il faut espérer que le Fonds deviendra bientôt opérationnel et qu'il donnera ainsi un élan à la série de négociations globales sur la meilleure façon d'aborder les nombreuses questions et les nombreux problèmes restés en suspens dans le domaine des produits de base.

157. Une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de la série de négociations globales est, bien entendu, la pénurie de certaines ressources naturelles. Il est donc essentiel que la série de négociations globales aboutisse à un accord commun sur les tendances et le caractère plus ou moins prévisible du marché de l'énergie. A cet égard, il est extrêmement important de tomber d'accord sur la création d'une instance permanente de l'énergie dans le cadre du système des Nations Unies. Je voudrais également souligner que le Gouvernement danois accorde beaucoup d'importance à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

158. De nombreuses autres questions seront examinées au cours de la série de négociations globales. Il est impossible de les mentionner toutes, mais je voudrais souligner que les problèmes croissants de l'alimentation et autres questions importantes relatives au développement figurent parmi les questions clefs à résoudre au cours de la présente décennie. Qu'il me soit permis de souligner, en tant que question particulièrement urgente, qu'afin de rétablir un taux de croissance économique élevé et soutenu, assorti d'une stabilité des prix, nous devons trouver une solution efficace au problème du recyclage — solution qui doit tenir compte des intérêts de toutes les parties intéressées.

159. J'ai déjà traité d'un certain nombre de questions concernant les droits de l'homme. Au cours des décennies passées, les Nations Unies ont, en particulier, contribué de façon sensible à faire mieux comprendre qu'une paix et une sécurité durables dans le monde doivent être fondées sur un monde où règnent la justice sociale et le respect des droits de l'homme. Nous avons tous pu constater comment les violations des droits fondamentaux de l'homme dans de nombreuses parties du monde provoquent des troubles sociaux, politiques, voire des conflits armés. Dans de telles conditions, les personnes dont la dignité et l'intégrité humaines sont violées n'ont d'autre choix que de chercher refuge ailleurs.

160. Les Nations Unies ont souvent examiné les problèmes de millions et de millions de réfugiés dans le monde. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour

¹⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Annexes*, point 7 de l'ordre du jour, document A/S-11/25, par. 14 à 18.

¹⁹ *North-South: A program for survival* (le rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt), Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

les réfugiés et d'autres organes compétents des Nations Unies ont déployé des efforts dynamiques et soutenus pour trouver des solutions à ces problèmes. Le Danemark a pris, et continuera de prendre, une part active aux efforts humanitaires internationaux tendant à atténuer les souffrances des réfugiés. Le Gouvernement danois espère sincèrement que tous les Etats Membres de l'ONU apporteront une contribution réellement constructive à ces efforts.

161. Nous devrions tous reconnaître que le respect universel des droits de l'homme pourrait réduire le problème des réfugiés. C'est pour cette raison que le Danemark continuera d'appuyer tous les efforts visant à assurer que tous les êtres humains, sans discrimination aucune, puissent jouir de tous les droits de l'homme.

162. Un aspect particulier des pratiques discriminatoires est celui de la discrimination fondée sur le sexe, qui existe presque partout. A cet égard, il est important de rappeler que l'ONU, depuis sa création, a accepté l'idée de participer activement aux efforts nationaux et internationaux tendant à promouvoir la cause de la femme dans le monde entier. A ce jour, les principaux résultats obtenus par les Nations Unies dans ce domaine sont le Plan d'action mondial²⁰ adopté par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme tenue à Mexico en 1975, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale [résolution 34/180, annexe].

163. La Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1979, a donné un nouvel élan à ces deux instruments internationaux.

164. Le Danemark a signé la Convention à la Conférence de Copenhague. Nous pensons que la majeure partie du Programme d'action adopté à la Conférence²¹ représente une contribution précieuse, orientée vers l'action, à la cause de la femme dans le monde entier, et notamment à celle des groupes de femmes les plus défavorisés.

165. Dans ce contexte, le Gouvernement danois contribuera activement à la mise en œuvre du Programme d'action d'ici à la fin de la Décennie.

166. La proposition des cinq pays nordiques concernant les mesures efficaces à prendre pour renforcer la protection, la sécurité et la sauvegarde des missions diplomatiques a été élaborée par mon collègue de la Finlande. A cet égard, je voudrais mentionner également la référence à cette question dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [voir A/35/1, sect. X].

167. Le Danemark appuie vigoureusement les efforts déployés par le Secrétaire général pour faire des Nations Unies un instrument plus efficace de négociation, de conciliation et de coopération entre tous les peuples et tous les Etats de notre planète. J'ai pris note avec beau-

coup d'intérêt des remarques pertinentes de M. Waldheim à ce sujet. Je pense également que le succès de ces efforts dépendra de la volonté des Etats Membres. Pour sa part, le Danemark est disposé à faire preuve de cette volonté politique.

168. M. COLOMBO (Italie) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom du Gouvernement italien et en mon nom personnel, d'adresser mes félicitations les plus chaleureuses à M. von Wechmar pour son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je tiens à lui exprimer la vive satisfaction que nous éprouvons à voir les travaux de l'Assemblée dirigés par l'éminent représentant d'un pays ami et allié qui est notre partenaire au sein de la Communauté européenne. Je voudrais également réitérer ici l'expression de notre haute appréciation pour l'habileté et l'efficacité avec lesquelles son prédécesseur, l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie, s'est acquitté d'une tâche particulièrement délicate au cours de quatre sessions de l'Assemblée générale.

169. Qu'il me soit permis aussi de souligner une fois de plus l'importance que mon gouvernement attache à l'action inlassable du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour rechercher une solution à des problèmes qui sont parmi les plus graves et les plus difficiles de notre époque.

170. Je voudrais enfin souhaiter cordialement la bienvenue à la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines, qui vient d'être admis en tant que cent cinquante-quatrième Membre de notre organisation, nous rapprochant ainsi de l'objectif d'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

171. Cet objectif prioritaire, qu'il y a plus de 30 ans nous a assigné la Charte des Nations Unies, à savoir, faire de l'ONU une organisation effectivement universelle, n'apparaît plus désormais trop lointain. Mais si les années 70 nous ont rapprochés de cette importante victoire, les années 80 qui s'ouvrent devant nous ne nous offrent pas moins de défis à relever et de buts à atteindre.

172. Plus encore que pendant les dernières décennies, il importe que l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'accroître son importance et son efficacité en tant que forum au service de l'homme, des peuples, des Etats et de l'ensemble de la communauté internationale et de contribuer ainsi à l'avènement d'un monde plus solidaire et plus sûr.

173. Une responsabilité capitale incombe avant tout à notre organisation lorsqu'il s'agit d'œuvrer au service de l'homme dont elle doit sauvegarder la dignité et protéger les droits. A cet égard, l'adhésion de la quasi-totalité des Etats confère à son action une légitimité particulière, car c'est à travers elle que s'exprime la conscience universelle, en même temps que la diversité des cultures.

174. Nous nous devons d'écouter la voix de ceux qui souffrent injustement, de ceux qui sont persécutés, torturés ou contraints d'abandonner leur patrie par suite de l'incapacité des autorités en place ou de leur mauvais vouloir à pourvoir adéquatement à leurs besoins. L'Italie est prête à toute forme de collaboration dans ce domaine avec l'Organisation mondiale car, lorsque sont

²⁰ Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), chap. II, sect. A.

²¹ Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3), chap. I, sect. A.

menacées la valeur et la dignité de la personne humaine, il n'est pas d'obstacle qui doive nous arrêter. Aucun pays ne saurait plus désormais se retrancher derrière le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures lorsque est en jeu la dignité humaine.

175. Les nombreux instruments juridiques internationaux — universels et régionaux — qui ont déjà été élaborés pour la protection des droits de l'homme attestent l'important travail qui a été accompli pour ce qui est de la définition des principes fondamentaux. Ces résultats doivent en grande partie être portés au crédit de notre organisation. Mais ce qu'il nous faut faire, dans les années qui viennent, c'est combler le fossé qui sépare encore trop souvent les affirmations de principe de la reconnaissance effective de ces droits.

176. Pays d'émigration — et maintenant même d'immigration —, l'Italie entend aussi participer activement en présentant des propositions concrètes aux travaux du groupe de travail que cette assemblée générale doit charger d'élaborer une convention pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles.

177. C'est encore vers l'Organisation des Nations Unies que vont les espoirs silencieux de millions d'hommes qui attendent d'elle qu'elle s'emploie à trouver des solutions à des situations qui prévalent trop souvent dans de nombreuses régions du monde où les hommes demeurent prisonniers de la misère. Nous risquons de perdre en crédibilité si nous devons oublier que la sphère des libertés est très large, qu'il est juste de réclamer la liberté de pensée et de mouvement, mais, également, celle de posséder une maison, de pourvoir à l'éducation des enfants, de se soigner et, en premier lieu, pour des millions d'êtres humains, celle de ne pas mourir de faim. L'Italie est profondément convaincue qu'aucun Etat, aucune autorité responsable, aucun homme ne saurait trouver la paix ou cesser de lutter tant que subsisteront les énormes problèmes auxquels sont confrontés les peuples de la terre, qu'il s'agisse des déséquilibres entre population, consommation et ressources ou de la détérioration de l'environnement. Ces problèmes imposent à l'Organisation des Nations Unies, à tous les pays, à l'ensemble de la communauté internationale, l'adoption de stratégies communes et l'union des forces dans une solidarité véritablement planétaire. Les générations futures seront juge du succès des efforts que nous déployons aujourd'hui, des résultats ou des échecs auxquels nous aurons abouti. Il en va de notre avenir et de la qualité de la vie que nous transmettons à nos enfants.

178. Les conclusions de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes du développement ont mis l'accent, entre autres choses, sur les objectifs et les perspectives qui s'offrent à nous à cet égard.

179. Il n'a pas encore été possible, il est vrai, de parvenir à un accord complet sur toutes les questions à propos desquelles nous étions appelés à prendre des décisions majeures. Néanmoins, lors de cette session extraordinaire, des progrès substantiels ont été enregistrés, progrès qu'il faut nous garder de sous-estimer.

180. Je ne pense pas seulement à l'accord qui est intervenu sur la définition de la nouvelle Stratégie internationale du développement que nous espérons voir adopter maintenant, au terme de nos travaux. Je voudrais surtout souligner les efforts qui ont été faits pour réinstaurer — comme, pour notre part, nous l'avions fermement souhaité — le climat de confiance et de collaboration qui est indispensable pour ranimer les rapports entre le Nord et le Sud, dans la conjoncture politique et économique extrêmement délicate dans laquelle nous nous trouvons.

181. Un résultat politique d'une grande signification, que nous devons porter au crédit de la session extraordinaire qui vient de se conclure, a donc été la réaffirmation unanime de la nécessité de poursuivre avec rigueur le dialogue serré entre les pays industrialisés et les pays en développement qui s'est engagé à la session extraordinaire. Nous ne devons pas nous laisser décourager par les difficultés. Nous devons, au contraire, profiter de ce que nos esprits ont été mobilisés à cette occasion pour approfondir et relancer ce dialogue durant la présente session, dans la conviction qu'il est essentiel pour assurer la stabilité des relations internationales et pour nous permettre de nous attaquer, sans tergiverser, aux impératifs du développement.

182. Dans ce domaine également, l'Italie voit dans l'universalité des Nations Unies un instrument indispensable pour affronter efficacement les innombrables problèmes qui devront être surmontés si l'on veut atteindre les objectifs recherchés et matérialiser les espérances suscitées.

183. La participation conjointe de tous les membres de la communauté internationale est indispensable au succès des efforts que déploient les Nations Unies pour réduire et éliminer les conflits, les crises et les foyers de tension dans le monde.

184. Ici, j'évoquerai avant tout la crise qui s'est ouverte, il y a neuf mois, à la suite de l'intervention des forces militaires soviétiques en Afghanistan, et je rappellerai, à ce propos, la pertinente et opportune résolution qu'a adoptée, au mois de janvier dernier, cette assemblée générale, lors de sa sixième session extraordinaire d'urgence [*résolution ES-6/2*]. Je tiens à dire que je partage pleinement, au sujet des graves problèmes que pose ce nouveau foyer de tension, les vues et les conclusions qui ont déjà été exposées ici, au nom des Neuf de la Communauté européenne, par le Président en exercice de son conseil des Ministres, le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Thorn [*6^e séance*]. Au mois de février dernier, les Neuf ont indiqué que la crise ne saurait être dénouée que par une solution politique qui, moyennant le retrait des forces militaires soviétiques et l'exercice par la population de son droit de déterminer librement son destin, déboucherait sur la création d'un Afghanistan neutre et non aligné, à l'écart de la compétition entre les puissances.

185. Cette perspective, à partir du moment même où les Neuf l'ont formulée, n'a jamais été considérée par eux comme exclusive, ni conçue avec la moindre intention d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan ou dans l'équilibre des forces nécessaire à la stabilité de la région. Aussi, les initiatives prises à cet égard à la Conférence islamique nous sont apparues singulière-

rement appropriées, car ce que désire l'Italie pour le peuple afghan, et cela en pleine harmonie avec la grande majorité de cette assemblée, c'est que l'Afghanistan ne reste pas, en définitive, la victime d'un fait accompli.

186. Tout au long de cette année, nous avons suivi, avec la plus grande attention et une préoccupation profonde, les difficultés qui s'opposaient encore à l'aboutissement des délibérations de l'ONU en vue d'amener pacifiquement la Namibie à une indépendance internationalement acceptée, les conséquences du déni permanent de ses droits à la majorité de la population sud-africaine, dans le contexte d'un système politique, juridique et économique inacceptable et odieux tel que l'*apartheid*, et les risques de destabilisation qui persistent dans toute la région de l'Asie du Sud-Est où des populations martyrisées ploient sous la souffrance.

187. Pour sauver de l'anéantissement la population cambodgienne, la communauté internationale a su s'unir, dans un élan de solidarité. Mais le problème des réfugiés a aujourd'hui une dimension mondiale et a des conséquences extrêmement graves pour d'autres régions de l'Asie et de l'Afrique. Nous formons des vœux pour que, soit par l'intermédiaire des Nations Unies, soit bilatéralement, se développent encore davantage les opérations visant à mettre un terme au drame dont nous sommes les témoins, celui de millions d'innocents condamnés à périr de privations.

188. Devant les conséquences des affrontements armés qui récemment ont de nouveau semé la ruine et le deuil dans la corne de l'Afrique, dans des pays auxquels nous lient une traditionnelle amitié et des rapports concrets de collaboration, nous nous adressons aux parties pour qu'elles recherchent des solutions négociées sur la base des principes de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et de l'Organisation des Nations Unies.

189. Dans un autre continent, l'Amérique latine, avec lequel l'Italie entretient des liens dont les racines remontent loin dans l'histoire et dans la culture, nous avons assisté cette année à une évolution positive marquant le retour à des formes démocratiques de gouvernement dans certains pays, y compris, récemment, le Pérou. Mais nous avons aussi constaté avec préoccupation que dans d'autres pays s'étaient allumés ou persistaient des foyers de fortes tensions, imputables, d'une part, à la dégénérescence d'un système politique en un régime autoritaire, et, d'autre part, à l'exode massif de dizaines de milliers de personnes abandonnant leur terre natale et leur foyer. Ces événements, qui font courir des risques de destabilisation et mettent en cause les principes fondamentaux d'une coexistence civile, ont été vivement déplorés et condamnés par le Gouvernement italien.

190. En ce qui concerne l'évaluation de ces problèmes et des autres crises internationales qui se font sentir actuellement, je me suis déjà référé à ce qu'a déclaré, au nom des Neuf, le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg. En effet, les neuf pays de la Communauté européenne sont en train de développer de plus en plus des actions communes sur la scène internationale pour promouvoir sur le plan mondial, dans un esprit de solidarité et de paix, leur objectif prioritaire qui est de contribuer à la réalisation d'un équilibre politique, économique et social toujours meilleur entre les peuples du monde.

191. L'Italie s'est donc fixé un objectif politique de base, à savoir la construction d'une Europe communautaire très largement ouverte à toute forme fructueuse de collaboration. La Communauté européenne a déjà apporté concrètement la preuve qu'il ne s'agit pas là d'une entreprise égoïste et autarcique en vue de défendre des positions privilégiées.

192. Notre communauté qui, par l'intermédiaire du Parlement européen élu au suffrage universel direct, garantit désormais en particulier la participation des peuples à ses mécanismes institutionnels, sera ultérieurement renforcée par l'entrée de la Grèce le 1^{er} janvier prochain et par les progrès de la procédure en cours en vue de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

193. Cette évolution de la Communauté européenne, l'Italie, qui fait partie de la zone névralgique de la Méditerranée, la considère avec un intérêt tout particulier, consciente que c'est à elle qu'incombe la responsabilité de réaffirmer et d'interpréter avec autorité la volonté politique de l'Europe communautaire dans cette région.

194. Nul n'est plus convaincu que mon pays de l'importance que revêt pour la paix, pour la sécurité, pour le développement économique et social, la stabilité de la région méditerranéenne. C'est pourquoi la politique étrangère de l'Italie est particulièrement sensible et consacre la plus grande attention à l'évolution de la situation dans cette zone, qu'il s'agisse des problèmes et des conflits qui, malheureusement, y subsistent ou d'initiatives de collaboration visant à consolider la paix.

195. Parmi ces problèmes se pose, en premier lieu, celui d'un règlement global et durable au Moyen-Orient qui soit juste pour tous. Dans le respect des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, les neuf pays de la Communauté européenne ont indiqué d'une manière complète et détaillée dans la déclaration de Venise, du 13 juin dernier, les principes qui, à leur avis, doivent nécessairement être à la base de toute solution, en décidant en même temps une suite opérationnelle, à savoir l'envoi d'une « mission européenne » auprès des pays de la région. M. Thorn a déjà fourni à l'Assemblée générale les éléments essentiels d'information sur la première phase de sa mission. Cette phase s'achèvera les jours prochains. La continuation de la mission européenne a déjà été décidée. Sur la base de ces résultats, les Neuf élaboreront des positions concrètes sur chacun des points les plus importants en vue des décisions que prendra le Conseil européen quant à la forme que pourrait revêtir une initiative européenne, au moment où elle apparaîtra appropriée.

196. L'Italie est profondément consciente des questions essentielles à résoudre, celle de la mise en œuvre des droits légitimes des Palestiniens, celle de la sécurité d'Israël, celle de Jérusalem, qui n'admet aucune décision unilatérale, ainsi que celle du Liban. Nous avons contribué activement à la formulation de la déclaration de Venise, comme nous avons participé à l'élaboration de la position des Neuf à propos des accords de Camp David qui ont été considérés comme un premier pas introduisant des facteurs de mouvement dans l'impasse à laquelle était parvenue la recherche d'une solution aux problèmes du Moyen-Orient.

197. L'Italie, toutefois, ne perd pas de vue les réalités de cette situation; elle est consciente que le règlement global auquel on aspire ne pourra être réalisé que si tous les principes fondamentaux définis par la communauté internationale sont reconnus et appliqués par toutes les parties à la négociation visant à une solution globale, donc par Israël, les pays arabes et l'OLP. L'Italie est consciente de la nécessité que le peuple palestinien se voie assurer l'exercice effectif de son droit à l'autodétermination, lui permettant ainsi de résoudre ses dramatiques problèmes; de même, elle est consciente que, dans le respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, tous les États de la région, aussi bien Israël que les pays arabes, ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties.

198. Ce qui s'impose, c'est que le peuple d'Israël et le peuple palestinien trouvent le chemin d'une coexistence loyale. Combien de temps faudra-t-il encore avant que ces deux peuples martyrisés, l'un hier, l'autre aujourd'hui, apprennent à dialoguer et à se comprendre? Combien de temps faudra-t-il encore avant que toutes les nations, grandes et petites, s'emploient activement dans ce but, sans réserves mentales, sans opportunisme ni arrière-pensées? L'histoire nous enseigne que les solutions assénées par la force et la violence, en foulant aux pieds les droits fondamentaux comme celui qu'ont tous les peuples à conserver leur identité et à pouvoir l'exprimer librement, demeurent presque toujours précaires, sinon éphémères. Il est indispensable que tous les protagonistes soient profondément convaincus que le précaire équilibre actuel est essentiellement instable et dangereux et qu'il ne s'offre à toutes les parties intéressées d'autre voie que celle de la négociation.

199. La participation directe de l'Italie à l'opération entreprise par la force des Nations Unies dans le sud du Liban témoigne de notre ferme volonté de contribuer activement à la préservation de la paix et à la solution progressive des problèmes que connaît une région à laquelle nous lient des siècles d'histoire et de culture. Je me dois d'exprimer ici notre gratitude et notre confiance aux membres de la FINUL, avec le vœu que son déploiement complet et un respect accru sur le terrain de la part de toutes les parties intéressées évitent que la situation dramatique qui règne au Liban ne devienne incontrôlable.

200. Les espoirs et la confiance que l'Italie place dans l'action pacifique de l'ONU s'étendent naturellement à un autre problème délicat qui se pose dans la région méditerranéenne. Je me réfère à Chypre, où l'action opiniâtre du Secrétaire général, M. Waldheim, a récemment ramené les deux communautés à la table des négociations, dans le contexte d'un effort de normalisation de la situation de la République de Chypre, que l'Italie continue de souhaiter avec un légitime et naturel intérêt.

201. Ce n'est certes pas un problème uniquement bilatéral — puisqu'il met en jeu les conditions indispensables à la sauvegarde de la justice et au respect d'obligations internationales bien précises — que celui de la détention prolongée du personnel diplomatique américain tenu en otage en Iran. Sa mise en liberté, sans autre délai, s'impose pour qu'il soit possible, en premier lieu,

à tous les membres de la communauté internationale de normaliser leurs rapports avec l'Iran, dont le peuple a entamé une étape nouvelle de son histoire, à la suite d'un choix que nous respectons pleinement. Dans l'intérêt même de l'Iran, il est urgent que se règle enfin le problème des otages, afin que ce pays puisse assumer le rôle qu'il lui appartient de jouer sur le plan international.

202. En Italie, où la conviction est profondément ancrée qu'il n'est pas de problème qui ne puisse et ne doive se régler par la négociation, on a enregistré avec une grande inquiétude l'évolution des relations entre l'Iraq et l'Iran, qui ont pris désormais la tournure d'un conflit armé. Il s'agit d'un conflit suscité par un différend territorial de caractère frontalier. Aussi est-il d'autant plus urgent de mettre fin aux affrontements armés et d'entreprendre de rechercher une solution par la voie de négociations, conformément à la Charte des Nations Unies.

203. L'histoire de mon pays, notre histoire récente, tissée de mutations extraordinaires, de moments exaltants d'unité mais aussi d'épisodes cruels qui offensent la conscience des citoyens, trouble parfois même ceux qui sont les plus convaincus de la primauté de la démocratie sur tout autre système. Cet état d'esprit, en ébranlant la confiance des plus incertains, pourrait nous inciter à passer sur les récents événements de Turquie, où a sévi pendant longtemps l'intolérance politique, et à nous dissimuler la gravité du coup d'Etat militaire, de la brusque interruption du système parlementaire et des arrestations des protagonistes sincères de la vie démocratique. Ce qui se passe dans ce grand pays, auquel nous unissent des liens si profonds, ne saurait toutefois nous laisser indifférents. Si nous étions indifférents, nous serions grandement coupables. Mais nous avons l'espoir que le peuple turc pourra rapidement recouvrer pleinement l'exercice des droits démocratiques et de ses libertés. C'est pourquoi nous disons aux militaires : restituez au plus tôt le pouvoir aux représentants légitimes du peuple de Turquie.

204. En ce qui concerne les problèmes de la Méditerranée, je suis heureux de mentionner un récent développement à la réalisation duquel l'Italie a contribué, dans la conviction qu'il en découlera des conséquences positives quant à la stabilité et la consolidation des rapports de coexistence pacifique entre les pays de la région.

205. Le 15 septembre dernier, le Gouvernement italien a conclu avec Malte un accord garantissant *a priori* sa reconnaissance du statut de neutralité de l'île, dans la ligne de la politique de non-alignement qui est suivie par le Gouvernement maltais. La déclaration de neutralité qui sera faite par Malte énoncera les engagements correspondants de ce pays, qui excluent la participation à des alliances, l'admission sur le territoire maltais de forces ou de bases militaires étrangères et la réparation dans les chantiers navals de l'île d'unités appartenant aux flottes américaine ou soviétique.

206. La déclaration qui sera faite par l'Italie non seulement reconnaîtra la neutralité de l'île, mais encore invitera tous les autres États à la respecter et nous engagera à procéder immédiatement à des consultations au cas où cette neutralité serait menacée ou violée. Ces engagements s'accompagnent de mesures en faveur du développement économique de Malte dans les premières

années de sa neutralité ainsi que, au cas où la neutralité maltaise serait menacée ou violée, de mesures pour garantir cette neutralité et une assistance à l'île, que l'Italie pourrait adopter si elle aussi le jugeait nécessaire. Nous espérons naturellement que les autres pays méditerranéens, européens et arabes, voisins de Malte, feront par la suite des déclarations analogues à la nôtre.

207. Les engagements que l'Italie et Malte prendront dans ce contexte ont été conçus en se référant explicitement aux dispositions de la Charte des Nations Unies et dans le plein respect de celle-ci. Le texte des accords conclus entre les deux pays, dès qu'il aura été ratifié par leurs organes constitutionnels respectifs, sera déposé auprès du Secrétariat de l'Organisation, conformément à l'Article 102 de la Charte.

208. Dans la situation internationale actuelle, il est crucial, y compris pour la recherche d'éléments susceptibles de contribuer effectivement à la détente internationale, dans les autres parties du monde aussi bien qu'en Europe, de maintenir l'équilibre des forces. De ce point de vue, la participation à l'Alliance atlantique — facteur régional de sécurité et de défense d'un contexte de paix dans les relations Est-Ouest — demeure un aspect essentiel de la politique italienne.

209. Les difficultés accrues qui caractérisent la scène internationale ne doivent pas, d'autre part, empêcher que l'on s'efforce de continuer à promouvoir des négociations réalistes sur le désarmement, sur la base des décisions arrêtées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, tenue en juin 1978 [voir résolution S-10/2], décisions qui, de notre point de vue, n'ont rien perdu de leur validité.

210. Les travaux accomplis cette année par le Comité du désarmement, à Genève²², même dans le climat international créé par l'intervention soviétique en Afghanistan, ont démontré que subsistent la possibilité et la volonté de poursuivre l'effort de négociation. Les progrès substantiels réalisés dans le domaine de l'interdiction des armes chimiques et des essais nucléaires nous encouragent encore plus à souhaiter que les Etats-Unis ne tardent pas à ratifier le traité SALT II, de telle sorte que la continuation des négociations, dans le cadre du nouvel accord SALT III, devienne possible. Cette négociation, en effet, nous apparaît, en dépit des limitations inhérentes à son caractère bilatéral, d'une importance fondamentale pour le renforcement de la paix et de la sécurité pour l'ensemble de la communauté internationale.

211. Dans ce contexte et compte tenu des espoirs de progrès dans le domaine du contrôle et de la limitation en Europe des armements nucléaires à longue portée, on peut signaler avec satisfaction que l'on a récemment marqué un point. En effet, l'offre d'entamer la négociation visant à réaliser un tel accord entre l'Est et l'Ouest, que l'Italie et ses alliés avaient lancée en décembre 1979, à Bruxelles, a trouvé au début du mois de juillet un premier écho de la part de l'Union soviétique et de ses alliés. C'est un fait positif que l'on ait en conséquence pu formuler à l'intention du Gouvernement soviétique

la proposition d'entamer effectivement, le mois prochain, les conversations d'ouverture de cette négociation. Cela répond aux attentes de l'Italie et aux efforts qu'elle a déployés dans toutes les rencontres et dans tous les forums internationaux.

212. En ce qui concerne les initiatives en vue d'un désarmement global, l'Italie attache également une grande importance aux propositions et aux négociations qui intéressent spécialement les régions géographiques dans lesquelles elle est située : le continent européen et le bassin méditerranéen. Il est clair que toute action ou toute formule envisagée à cet égard doit tendre à la limitation des armements et au maintien de la sécurité sur le terrain en ramenant, dans tous les secteurs, les armements à des niveaux plus bas. Mais quelles que soient les formules ou les mesures adoptées, elles ne peuvent être réalisées que si elles tiennent compte du contexte politique et militaire mondial.

213. Il ne pourra y avoir de désarmement, de contrôle et de limitation des armements, de réduction des forces ni de négociations constructives à cette fin que si toutes les nations, prenant réellement conscience de leur interdépendance, se sentent tenues de créer un climat de plus grande compréhension et de confiance accrue. C'est là, pour l'Italie, l'élément clef du développement de la détente. Il faut par conséquent que chaque pays, en proportion de ses moyens, de sa dimension politique et de l'espace politique qu'il occupe sur la scène mondiale, soit amené à s'ouvrir avec confiance, et je dirai même avec courage, à un dialogue constructif et permanent, seul moyen qui puisse avant tout mobiliser la collaboration internationale et, sur un plan plus complexe, mais plus complet aussi, consentir que le processus de la détente s'étende au monde entier.

214. Les graves événements de l'Afghanistan et leurs répercussions négatives sur la situation générale ont démontré en effet que la détente ne saurait être que globale et intégrale, et que toute tentative de la réduire à un phénomène régional ou sectoriel risquerait même de la rendre réversible. Si la perspective de l'ouverture de négociations pour le contrôle et la limitation des armements nucléaires stratégiques à longue portée est un pas significatif en avant, il n'est pas moins évident que, pour relancer pleinement le processus de détente, la nécessité s'impose d'apporter une solution politique au problème afghan.

215. Certes, en Europe, le processus de détente est amorcé déjà depuis des années et il est rendu plus facile que des structures au niveau régional, telles que les réunions définies par l'Acte final d'Helsinki comme « suites » de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

216. A Madrid, où se tient actuellement une réunion préparatoire, l'Italie participera, dans un esprit constructif, à l'évaluation de l'application des dispositions d'Helsinki et aux tentatives visant à réaliser de nouveaux développements en ce qui concerne la sécurité et la coopération entre les 35 pays participants. Elle le fera, consciente que seul un échange d'idées sérieux et approfondi peut permettre la reprise du processus de détente, dont le déroulement est à l'heure actuelle entravé non seulement par les graves événements d'Af-

²² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 27.

ghanistan, mais aussi par les violences renouvelées des droits de l'homme de la part de certains pays.

217. L'Italie est prête à donner toute sa contribution pour jeter les bases d'un monde plus équilibré et plus ouvert, dans lequel les vieilles tentations d'hégémonie ne trouvent plus leur place et s'effacent devant l'appel à la solidarité. Il s'agit, en fait, d'une bataille pacifique, que nous devons livrer tous ensemble, quelles que soient les différences qui nous séparent, car c'est la bataille pour la paix du monde.

218. Au service de cette cause, nous trouverons toujours ces instruments précieux que sont l'Organisation des Nations Unies et son instance suprême, l'Assemblée générale. Grâce à elles, nous espérons pouvoir, dans les années 80, étouffer dans l'œuf les conflits et créer un climat propice à la médiation et à la composition de ceux qui sont actuellement en cours.

219. De cette tribune, qualifiée à juste titre de « tribune du monde », je forme des vœux pour que nous fassions toujours montre de la solidarité indispensable pour que l'Organisation des Nations Unies puisse prêter toujours davantage son concours à la communauté internationale dans la bataille pour la paix, et pour que tous les Etats s'emploient, dans l'entière mesure de leurs moyens, à favoriser la libre circulation des hommes, des idées et des espérances, pour qu'il nous apparaisse plus clairement à tous à quel point les intérêts et les aspirations de tous les peuples sont étroitement liés.

220. M. ULLSTEN (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai le grand plaisir de dire combien ma délégation est satisfaite de voir que M. Rüdiger von Wechmar a été élu Président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Sa compétence et sa vaste expérience à l'Organisation des Nations Unies sont bien connues de tous et justifient parfaitement la confiance que nous avons placée en lui; nous savons que notre assemblée sera bien guidée. Je souhaite que lui-même et les autres membres du Bureau réussissent à mener à bien leur très importante tâche.

221. Je voudrais également ajouter la voix de la délégation suédoise à celles qui ont déjà remercié le Président sortant, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pour la maîtrise remarquable avec laquelle il a mené les travaux de la trente-quatrième session. D'autre part, je voudrais souhaiter la bienvenue à un nouveau Membre de notre organisation, Saint-Vincent-et-Grenadines, qui, par son admission, renforce la représentation de la région des Antilles à l'Organisation.

222. Les années 80 ont commencé dans une atmosphère de crise.

223. L'invasion soviétique de l'Afghanistan a fait basculer le climat de détente et a instauré la méfiance dans les relations entre les deux superpuissances. La course aux armements prend des proportions nouvelles et de plus en plus grandes. La menace résultant du fait que de nouveaux pays pourront acquérir des armes nucléaires se fait plus aiguë. L'économie mondiale est confrontée à de graves difficultés, aggravées par la crise de l'énergie.

224. Non seulement le monde s'engage de plus en plus dans la crise, mais la volonté collective pour venir à bout de cette situation semble nous manquer.

225. Les négociations internationales sur le désarmement sont presque au point mort. Le Sénat des Etats-Unis n'a pas ratifié l'accord SALT II. La deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est terminée à Genève, sans accord.

226. La onzième session extraordinaire, convoquée pour examiner les questions de développement et de coopération économique internationale, n'a même pas pu se mettre d'accord sur une formule pour entamer ce que l'on appelle les négociations globales.

227. Pourquoi tous ces échecs ?

228. Il n'existe pas de réponse simple à cette question. Il n'existe pas de solutions faciles pour régler les problèmes complexes auxquels le monde se heurte. Il n'existe pas de moyen rapide de parvenir à la paix, pas plus qu'il n'existe de solution simple pour remédier à la crise économique mondiale. Toutefois, une chose est évidente : les problèmes auxquels nous faisons face constituent pour nous, en fin de compte, une question de vie ou de mort.

229. Un échec de la coopération économique internationale constitue une question de vie ou de mort pour des millions de personnes du tiers monde. Si nous ne parvenons pas à mettre fin à la course aux armements et si nous n'empêchons pas la prolifération des armes nucléaires, il est probable que personne ne survivra. C'est seulement si nous faisons nôtres ces simples vérités que nous pourrions espérer que l'esprit de conciliation s'établira entre les idéologies et les intérêts, lequel est nécessaire si l'on veut mener à bien les difficiles négociations qui nous attendent.

230. Commençons par examiner les efforts déployés pour le désarmement.

231. La situation relative aux armements revêt certaines formes contradictoires. Ainsi, par exemple, tous les pays reconnaissent que l'accroissement des armements crée une situation dans laquelle la sécurité de toutes les nations ne fait que diminuer. Pourtant, presque tous les pays cherchent à renforcer leur sécurité en augmentant leurs armements.

232. Tous les pays reconnaissent aussi que le meilleur moyen de renforcer la sécurité est de freiner la course aux armements en ayant recours à la négociation. Cependant, ceux qui jouent un rôle décisif dans les négociations sur le désarmement semblent toujours veiller soigneusement à ce que ces négociations n'affectent en rien leurs propres capacités militaires. Cette attitude, d'année en année, rapproche de plus en plus le monde du désastre. Cela ressort clairement de la situation qui existe en Europe.

233. L'Est comme l'Ouest reconnaissent que la guerre en Europe pourrait conduire à un holocauste nucléaire. Les dirigeants politiques de l'Est et de l'Ouest reconnaissent que c'est en limitant les armements en Europe que l'on parviendra à réduire le danger d'une catastrophe finale.

234. Nous discutons en ce moment de la tenue d'une conférence sur le désarmement en Europe, continent où les énormes forces militaires de l'Est et de l'Ouest se font face et où deux guerres mondiales ont déjà éclaté.

235. Les pays occidentaux ont souligné en particulier la nécessité de prendre des mesures susceptibles d'établir un climat de confiance. A l'égard de la limitation des armements, ils ont tendance à faire confiance aux négociations qui se déroulent dans diverses instances. L'Union soviétique et les autres Etats parties au Traité de Varsovie veulent discuter de la limitation des armes nucléaires et classiques ainsi que du désarmement dans un cadre politique plus vaste. L'importance que revêtent ces différences d'opinions en ce qui concerne le but de la conférence ne devrait pas être sous-estimée. Néanmoins, il convient de parvenir à un compromis.

236. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tiendra à Madrid pourrait être le forum pour établir les bases d'un tel compromis. Selon mon gouvernement, une base éventuelle pour un compromis pourrait résider dans l'établissement de calendriers différents pour les diverses mesures du désarmement.

237. Nous souhaitons que la réunion de Madrid adopte certaines mesures pour établir la confiance et formuler un mandat concret et précis pour une conférence européenne sur le désarmement.

238. La première phase d'une telle conférence devrait aboutir à l'adoption de nouvelles mesures pour instaurer la confiance. Tout mandat adopté à Madrid devrait aussi traiter de la limitation des armes classiques et nucléaires, qu'il faudra discuter dès que des progrès suffisants auront été réalisés dans les négociations qui se tiennent dans d'autres instances au sujet de la réduction des troupes et de la limitation des armes nucléaires et stratégiques. Ainsi, même si de réelles négociations ont lieu dans d'autres instances, une conférence européenne sur le désarmement jouerait un rôle important en surveillant l'état des négociations sur les armes classiques et nucléaires.

239. L'objectif de cette conférence devrait être de créer un cadre dans lequel toutes les nations intéressées pourraient exprimer leurs vues sur le désarmement en Europe et faire pression sur ceux qui sont principalement responsables de la course aux armements. Si cette formule était adoptée, une conférence européenne sur le désarmement se déroulerait certainement en étapes consécutives, chacune d'elles examinant les mesures qui correspondraient le plus aux besoins du moment. Cela nous donnerait le temps de voir où nous en sommes et de formuler de nouveaux objectifs appropriés pour les étapes ultérieures.

240. Avançons donc étape par étape, mais ne perdons jamais de vue l'objectif final : une Europe où la menace nucléaire aura reculé et où régnera un climat de confiance.

241. La course aux armes nucléaires n'est pas une source de préoccupation pour les superpuissances et pour les pays européens seulement.

242. Les milieux responsables de la stratégie, dans les pays dotés d'armes nucléaires, prétendent souvent que la guerre nucléaire est possible et qu'elle peut être gagnée. Mais selon l'étude menée récemment par les Nations Unies [A/35/392], sur l'initiative, il y a deux ans, de la Suède, il ressort que les effets d'une guerre nucléaire, même limitée, seraient désastreux. De plus, il semble très improbable que l'une ou l'autre partie à un

conflit nucléaire pourrait exercer la modération dont parlent, en temps de paix, les planificateurs stratégiques.

243. Alors que les Etats dotés d'armes nucléaires ne cessent d'améliorer leurs arsenaux, il est à craindre qu'ils encouragent ceux qui, dans d'autres pays, estiment que l'acquisition d'armes nucléaires peut contribuer à renforcer leur sécurité nationale et à rehausser leur prestige. Au cours des dernières années ont paru des rapports alarmants selon lesquels d'autres pays, dont certains situés dans des régions de tension, pourraient avoir acquis ou chercheraient à acquérir des explosifs nucléaires. Cela ne fait qu'accroître notre préoccupation à l'égard de la menace que fait peser la capacité de prolifération nucléaire.

244. Il est profondément regrettable que la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pu aboutir à un document final. Le résultat de cette conférence ne saurait cependant diminuer l'importance vitale que revêt le Traité de non-prolifération. Nous devons poursuivre notre lutte pour prévenir la prolifération des armes nucléaires; nous devons renforcer et élargir la portée des garanties formulées par l'AIEA; nous devons aussi rechercher une approche commune pour aborder la coopération nucléaire et obtenir de meilleures assurances en ce qui concerne la fourniture et la non-prolifération des armes nucléaires.

245. Dans le domaine de la coopération économique, ceux qui détiennent le pouvoir semblent être prisonniers de leur façon de penser conventionnelle et ne pas avoir conscience du fait que l'économie internationale des années 80 est bien différente de celle dont nous avons eu l'expérience dans le passé.

246. Si la situation dans le domaine des armements est dangereuse — et elle l'est —, il en est de même en ce qui concerne la situation économique mondiale.

247. Nous savons que le Sud a des besoins énormes d'importer des biens nécessaires pour développer ses ressources et son infrastructure. Nous savons aussi que le Nord souffre du chômage et d'une capacité industrielle non utilisée. De plus, nous savons que des sommes considérables sont disponibles sur les marchés de capitaux internationaux, qui ne sont pas utilisées à des fins productives.

248. Si elles étaient coordonnées de façon efficace, ces trois composantes négatives pourraient être transformées en une action positive. Il convient de parvenir à une coopération entre riches et pauvres, entre régions développées et régions en développement, entre pays producteurs et pays importateurs de pétrole, entre les pays industrialisés depuis longtemps et les pays nouvellement industrialisés. Cette coopération devrait avoir pour objectif une distribution plus équitable des ressources mondiales, ce qui créerait des emplois et un bien-être pour tous.

249. Le récent rapport de la Commission Brandt élabore éloquemment ce raisonnement. La caractéristique de ce rapport est qu'il a été soumis par un groupe de membres émanant de milieux et d'opinions politiques très différents. Il est maintenant du devoir des gouvernements d'examiner dans quelle mesure le consensus

auquel a abouti la Commission Brandt pourrait être examiné à un niveau intergouvernemental et transformé en accord.

250. Une réunion au sommet au début de l'année prochaine pourrait être nécessaire pour reconnaître que les relations Nord-Sud doivent recevoir l'attention des niveaux politiques les plus élevés.

251. L'interdépendance a été également un thème traité lors de la onzième session extraordinaire qui s'est terminée il y a une semaine. Il est infiniment regrettable que la session se soit terminée sans qu'un accord soit intervenu à cet égard. Certes, il ne faut pas sous-estimer la complexité du problème et les difficultés qu'il y a à trouver des solutions rapides; il est cependant évident que l'échec de la session n'a pas été dû à des obstacles techniques mais plutôt à un manque de volonté politique.

252. L'ordre économique international actuel est en train de se modifier lentement et les changements se heurtent à une résistance de la part de ceux qui voient que leurs intérêts sont menacés. Cela, certes, est compréhensible à court terme, mais nos intérêts communs à long terme devraient nous dicter une position plus avancée, même s'il nous semble que nous abandonnons nos positions de puissance.

253. Vu l'échec de la session extraordinaire, il est encore plus important que la présente session permette d'arriver à un accord sur des négociations globales. Le Gouvernement suédois pense que cet effort nouveau est essentiel pour arriver à des solutions concertées aux problèmes qui intéressent tout le monde.

254. La Suède fera tout son possible pour contribuer à un accord sur les procédures et sur l'ordre du jour au cours de la présente session. Les résultats déjà obtenus devraient être la base de nos négociations.

255. Le consensus relatif à la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, réalisé au cours de la onzième session extraordinaire, a constitué également un progrès important. Son existence même devra faciliter de nouveaux efforts de la part de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté et la famine au cours de la décennie à venir. Nous avons à notre disposition les instruments nécessaires pour le faire, mais nous n'avons pas beaucoup de temps. Comme l'a dit le Président de l'Assemblée générale dans son discours inaugural il y a une semaine :

« La nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international, plus juste et plus équilibré... est une tâche beaucoup trop urgente pour pouvoir souffrir d'autres retards importants. Pour des millions d'êtres humains, il s'agit littéralement d'une question de vie ou de mort. » [1^{re} séance, par. 47.]

256. La course aux armements et la crise économique mondiale sont des phénomènes à l'échelle de la planète qui ont des répercussions sur la sécurité de toutes les nations. Les tensions et les problèmes que connaissent le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est et l'Afrique australe peuvent avoir des causes et des origines locales, mais ils peuvent avoir des conséquences sur le monde entier s'ils restent sans solution.

257. Le Viet Nam, qui était autrefois le symbole des peuples qui luttent pour l'indépendance, s'est maintenant lancé lui-même sur la voie de l'intervention armée. La Suède a condamné la cruauté sans précédent du régime Pol Pot à l'égard de ses propres citoyens; mais le règne de terreur de Pol Pot ne saurait justifier l'occupation continue du Kampuchea par le Viet Nam. Les troupes vietnamiennes doivent être retirées et le peuple du Kampuchea doit pouvoir déterminer son propre avenir politique sans intervention étrangère. Ce n'est qu'à ce moment-là que le Kampuchea pourra s'engager dans la tâche gigantesque de la reconstruction après des années de guerre, de terreur, d'invasion et de famine.

258. Des rapports unanimes témoignent d'une consolidation constante et croissante de l'appareil militaire le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Cette consolidation a déjà entraîné des escarmouches en juin dernier entre la Thaïlande et le Viet Nam, alors que des troupes vietnamiennes auraient, dit-on, traversé la frontière.

259. Mon gouvernement invite instamment toutes les parties intéressées à empêcher la situation de déboucher sur un conflit en règle qui entraînerait de nouvelles souffrances pour la population déjà si durement frappée et qui augmenterait une fois de plus le risque d'un conflit entre les grandes puissances dans cette région. Les réfugiés doivent être protégés, l'intégrité territoriale de la Thaïlande respectée et la tension le long de la frontière diminuée.

260. En Afrique australe, la lutte pour la liberté et la justice a remporté une victoire importante. Le Zimbabwe nous rappelle avec force que l'Afrique australe se dirige de façon irrésistible vers le gouvernement par la majorité. Mais à en juger par les expériences passées, nous ne saurions attendre du régime sud-africain qu'il tire les leçons de cet événement. Au cours des ans, il a résisté à toutes les pressions de l'opinion publique mondiale unanime et est resté insensible à toute considération humanitaire et à tout argument venant de la raison. Cependant, nous espérons que d'autres Etats, plus éclairés, s'efforceront de contribuer à abolir l'*apartheid*.

261. Les instruments pour une action pacifique dont nous disposons sont les sanctions économique envisagées dans la Charte des Nations Unies. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont donc le devoir d'examiner par quels moyens ils pourraient contribuer à une abolition pacifique de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous les invitons à ne pas manquer à leur responsabilité.

262. On a dit que les négociations en Namibie seraient affectées par l'action du Conseil de sécurité contre l'Afrique du Sud. Mon gouvernement croit que le contraire est vrai.

263. Il faut maintenant prendre des mesures contre l'Afrique du Sud si nous voulons que les négociations mènent à un résultat. En usant de pratiques dilatoires et en prétendant faire preuve de coopération, le régime sud-africain continue à exploiter ces négociations, et ce à deux fins : premièrement, pour gagner du temps et consolider une administration de son choix en Namibie et, deuxièmement, pour éviter la pression des sanctions internationales. Les négociations elles-mêmes ne doi-

vent pas servir de moyen de retarder l'indépendance de la Namibie.

264. Au cours des années, l'Afrique du Sud, par son occupation illégale de la Namibie, ses attaques armées dirigées contre ses voisins et sa politique d'*apartheid*, a accumulé une liste effrayante d'actes d'oppression et de violations flagrantes du droit international et des droits de l'homme. Il est grand temps que le Conseil de sécurité agisse pour faire appliquer son programme de transition pacifique vers un gouvernement majoritaire et une Namibie libre et indépendante.

265. Grâce à leur politique bien coordonnée et inspirée d'un haut sentiment de responsabilité, les Etats de première ligne jouent un rôle de plus en plus ferme et constructif dans les événements en Afrique australe, exerçant ainsi une influence qui est une inspiration pour la majorité des populations de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement suédois continuera à apporter une assistance au développement des Etats de première ligne et aux mouvements de libération d'Afrique australe. Il envisage également favorablement la possibilité de contribuer à la coopération économique régionale.

266. Depuis trop longtemps, les populations du Moyen-Orient se sont vu supprimer le droit de vivre dans la paix et la dignité, à l'abri du besoin et de la crainte. Les actes de violence et les graves événements qui ont eu lieu récemment ont prouvé une fois de plus l'implacabilité des parties à ce conflit tragique.

267. L'accord de paix conclu entre l'Egypte et Israël a été, à nos yeux, un pas important dans la voie qui doit permettre de rompre le cercle vicieux de la violence et de la haine au Moyen-Orient. Aujourd'hui, nous avons moins de raison de nous montrer optimistes. La tension monte de nouveau. Israël y contribue par sa politique de colonies de peuplement sur la rive occidentale, ses raids sur le territoire du Liban et ses tentatives visant à changer le caractère et le statut de Jérusalem par des actions unilatérales. Tous les amis d'Israël — et la Suède se compte parmi eux — doivent constater avec tristesse que ce pays pratique une politique qui, non seulement va à l'encontre du droit international mais est contraire aux principes qui devraient être à la base d'une démocratie comme Israël.

268. Il n'est pas moins tragique que les Palestiniens, dans la poursuite de leurs droits nationaux légitimes, aient recours à la violence. Comme nous l'avons, hélas, bien souvent constaté, la violence engendre inévitablement la violence.

269. Un règlement politique ne peut être obtenu par la force, mais bien grâce à des concessions et des compromis de la part des Israéliens comme des Palestiniens.

270. Les Palestiniens doivent reconnaître le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Israël doit reconnaître les droits nationaux légitimes des Palestiniens, y compris celui d'établir, s'ils le souhaitent, un Etat qui leur soit propre et leur permette de vivre dans la paix, côte à côte, avec Israël.

271. Israël doit également comprendre qu'il ne sert de rien d'essayer de parvenir à un accord sur la question palestinienne sans négocier cet accord avec ceux qui représentent les Palestiniens. Une paix globale et durable n'est possible que si toutes les parties intéressées par-

ticipent à son élaboration, c'est-à-dire qu'Israël doit négocier avec l'OLP.

272. Toute solution doit, en outre, déterminer le statut de Jérusalem et garantir pour tous la liberté d'accès aux Lieux saints.

273. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer l'inquiétude profonde éprouvée par mon gouvernement au sujet des rapports reçus récemment et concernant les hostilités entre l'Iraq et l'Iran. Mon gouvernement demande instamment aux parties de s'abstenir de toute action militaire nouvelle et de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

274. Aujourd'hui, il est plus important que jamais de rappeler aux superpuissances leur devoir d'adhérer aux principes de la non-intervention et du droit à l'autodétermination.

275. La résolution sur l'Afghanistan, adoptée par cette assemblée en janvier dernier [*résolution ES-6/2*], est importante à cet égard. L'invasion soviétique de l'Afghanistan constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et, comme telle, elle doit être condamnée.

276. Huit mois se sont écoulés depuis que l'Assemblée a adopté sa résolution demandant le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères d'Afghanistan. Mais des troupes soviétiques sont encore stationnées dans ce pays; elles sont engagées dans de cruels combats pour obliger le peuple afghan à se soumettre. Cependant, les Afghans n'entendent nullement se soumettre et l'Union soviétique apprendra la leçon que toutes les puissances impérialistes auraient dû apprendre de l'histoire, à savoir que les aspirations de l'humanité à la liberté ne sauraient être étouffées par l'occupation, la répression, la terreur ou la torture. Les individus et les nations n'abandonneront pas leur lutte pour la liberté et l'autodétermination.

277. L'Union soviétique a déclaré que les troupes soviétiques seraient retirées dès qu'elle aura obtenu des garanties contre toute agression venant de l'extérieur. Mais la seule agression de l'extérieur, en l'occurrence, est venue de l'Union soviétique elle-même.

278. Seul un gouvernement indépendant, bénéficiant de l'appui du peuple afghan, pourra avoir un espoir raisonnable de rétablir la paix intérieure et des relations stables avec tous ses voisins, y compris l'Union soviétique. C'est pourquoi nous devons une fois de plus demander instamment à l'Union soviétique de retirer ses troupes immédiatement, totalement et inconditionnellement.

279. Au début des années 80, la tendance la plus dangereuse pour la paix mondiale est la transition, dans les relations des deux superpuissances nucléaires, entre la détente et la méfiance. La sécurité de toutes les nations dépend de la manière dont les deux superpuissances mèneront leurs relations et de la forme que prendra leur rivalité.

280. Du fait de leurs arsenaux nucléaires, les superpuissances tiennent entre leurs mains le sort du monde entier. Tous les Etats ont donc le droit d'exiger qu'elles améliorent leurs moyens de communication actuels. Même si nous ne pouvons pas obtenir maintenant une

détente, nous devons demander aux superpuissances de poursuivre leur dialogue. Leurs moyens de communication doivent toujours demeurer ouverts et fonctionner efficacement afin d'éviter les malentendus, les réactions exagérées et les faux calculs dangereux.

281. C'est pourquoi nous apprenons avec satisfaction que les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis et de l'Union soviétique se rencontreront ici cette semaine. Espérons que cette réunion marquera le début de contacts plus stables entre les deux superpuissances et conduira à des résultats constructifs dans l'intérêt de la paix mondiale.

282. M. JORGE (Angola) : Que mes premiers mots soient pour exprimer, au nom de la République populaire d'Angola, nos vives félicitations à M. von Wechmar à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce choix significatif constitue certainement la reconnaissance de ses nobles qualités et mérites en tant qu'homme et diplomate. Nous lui souhaitons les plus grands succès dans l'exercice de son épineux mandat.

283. Qu'il nous soit également permis de témoigner à l'ambassadeur Salim Ahmed Salim notre profonde reconnaissance pour la brillante activité qu'il a déployée au cours de la période où il a assumé la présidence de la trente-quatrième session, et de lui réaffirmer notre fierté pour la façon digne et clairvoyante dont il a su s'acquitter de ses tâches, rehaussant ainsi le prestige non seulement de la République-Unie de Tanzanie, mais aussi, et surtout, celui du continent africain.

284. Permettez-nous, par ailleurs, d'exprimer à M. Kurt Waldheim, secrétaire général, notre plus grande reconnaissance pour les inlassables efforts qu'il a entrepris dans la recherche des solutions les plus justes et les plus adéquates aux graves problèmes que la communauté internationale affronte, et de lui rendre hommage pour sa persévérance et son courage dans ses multiples démarches auprès de tous ceux qui se sentent directement concernés dans la délicate situation qui prévaut en Afrique australe.

285. Au moment où la trente-cinquième session commence ses travaux, le monde traverse une situation extrêmement complexe, délicate et dangereuse, dans la mesure où s'est considérablement aggravée la confrontation directe entre de nombreux peuples et les tenants de l'impérialisme, du néocolonialisme, du colonialisme, de l'expansionnisme, du sionisme, de l'*apartheid* et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

286. Il y a deux ans, nous avons affirmé du haut de cette tribune²³ que l'inquiétante situation que l'on vivait alors pourrait s'aggraver davantage — et pour un temps indéterminé — aussi longtemps que les gouvernements de certaines puissances occidentales bien connues ne respecteraient pas strictement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'OUA ainsi que de la politique de non-alignement; tant qu'ils assureraient le maintien de guerres coloniales, fomenteraient et perpétueraient des agressions de toutes sortes, par des voies directes ou indirectes, contre des Etats

indépendants; tant qu'ils multiplieraient des complots contre la souveraineté et la sécurité des Etats; tant qu'ils poursuivraient le pillage économique dans les pays sous-développés et persisteraient à empêcher la réduction graduelle du fossé existant — et de plus en plus grandissant — entre les pays nantis ou développés et les pays pauvres ou sous-développés; tant qu'ils imposeraient des bases militaires dans les coins les plus divers du monde, généralement maintenues contre la volonté des peuples; tant qu'ils persisteraient à entraver les sérieux efforts déployés par les pays socialistes et les forces progressistes et démocratiques pour atteindre la détente, le désarmement général et complet, l'interdiction globale de la fabrication et de l'utilisation d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, y compris la bombe à neutron; tant qu'ils ne respecteraient pas les résolutions adoptées par des instances internationales, qui stipulent clairement le besoin impérieux de faire effectivement de l'océan Indien une zone de paix; tant qu'ils continueraient à consacrer des montants astronomiques à la course aux armements, au lieu de consacrer judicieusement ces mêmes montants au développement économique et social des pays sous-développés; tant qu'ils s'attacheraient à contrecarrer l'instauration d'un nouvel ordre économique international, en dépit des principes déjà énoncés par le mouvement des pays non alignés.

287. Aujourd'hui, nous constatons avec la plus grande préoccupation que ces positions se sont maintenues et que, par conséquent, une cohérente unité d'action s'impose contre les seuls responsables — les gouvernements des puissances occidentales et leurs alliés — de la tragédie croissante que vit tout être humain soumis à l'exploitation, à l'oppression et à l'injustice.

288. Ainsi, il est temps que des millions d'êtres humains qui sont encore privés de leur liberté et du droit de choisir leur propre destinée puissent avoir les voies et moyens de se battre contre la servitude et l'humiliation, la tyrannie et la misère, la famine, l'ignorance et la maladie.

289. Il est temps que tous les peuples sous-développés s'engagent décidément dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, le sionisme, l'expansionnisme, l'*apartheid* et l'exploitation de l'homme par l'homme, de façon à pouvoir choisir librement leur système politique, économique, social et culturel, sans intimidation ni pression; il est temps qu'ils prennent en main propre leurs richesses naturelles et les exploitent à leur profit et non pas à celui des sociétés multinationales; il est temps qu'ils rejettent catégoriquement toute forme de subordination et de dépendance vis-à-vis de qui que ce soit, toute ingérence et toute pression, qu'elles soient de nature politique, économique ou militaire; il est temps qu'ils exigent, de façon conjointe et concertée, le démantèlement des bases militaires étrangères installées dans leur pays contre leur propre volonté; il est temps qu'ils contribuent efficacement à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales et au relâchement des tensions internationales; il est temps qu'ils s'efforcent davantage de trouver les moyens efficaces de pouvoir mobiliser effectivement les ressources humaines, financières, organisationnelles et technologiques et assurer ainsi les bases solides d'une coopération

²³ *Ibid.*, troisième session, Séances plénières, 25^e séance, par. 6.

économique mutuelle dans les domaines des matières premières, du commerce, des transports, de l'industrie, de l'agriculture, de la pêche, de la santé, des assurances, etc.

290. En un mot, il est temps — et peut-être suffit-il — que tous les pays non alignés, sans exception, mettent résolument en pratique la Déclaration finale et le Programme d'action en matière de coopération économique, adoptés à l'historique sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979²⁴, pour que les graves problèmes internationaux puissent être dûment résolus. Et cela constitue notre conviction et aussi notre espoir.

291. Nous voudrions nous pencher un peu plus sur les problèmes de la détente, du désarmement, de la menace nucléaire et de la course aux armements, car ils constituent les préoccupations majeures des pays épris de paix et de justice. Une fois de plus, nous sommes obligés de nous répéter. Des efforts considérables et louables ont été déployés, notamment par les pays socialistes, pour atteindre la détente et le désarmement, écarter la menace nucléaire et arrêter la course aux armements. Pour que la détente, tant souhaitée, ait un sens et soit efficace, il est indispensable qu'elle aboutisse à l'élimination de tous les foyers de tension, à la cessation des agressions, des ingérences étrangères et de l'exploitation politique et économique des pays les plus faibles, ainsi qu'à la prise de mesures sérieuses et concrètes par tous dans le domaine du désarmement.

292. En ce qui concerne le désarmement général et complet, il est impératif que des négociations se poursuivent dans le sens de l'établissement de traités ou de conventions visant à préserver l'humanité des conséquences désastreuses de la course effrénée aux armements et aussi des guerres de majeure ou de mineure amplitude. Il faut également, une fois pour toutes, que toutes les puissances nucléaires, en particulier, s'engagent à procéder à la destruction graduelle des arsenaux d'armes nucléaires et à assumer et à respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

293. Personne n'ignore que la situation internationale est extrêmement tendue. Au-delà des facteurs susmentionnés, il faut prendre en considération l'escalade de la guerre froide déclenchée par l'Administration américaine, à la suite d'importantes victoires remportées par des peuples en lutte qui ont mis en échec sa honteuse politique de domination et d'exploitation. Les menaces d'agression, d'interventions militaires, de sanctions économiques de la part des puissances impérialistes ont alors proliféré.

294. D'une part, ce climat de tension inciterait un certain nombre d'Etats à la course aux armements, ce qui a toujours été à l'avantage des gouvernements des puissances impérialistes en raison des fabuleux profits qu'ils obtiennent de leurs consortiums militaires; d'autre part, cela servirait des intérêts électoraux, notamment aux Etats-Unis d'Amérique.

295. Dans cette même conjoncture, certains représentants des puissances occidentales se sont fréquemment

prononcés en apôtres des droits de l'homme, mais toujours par opportunisme, pour des intérêts momentanés ou pour des besoins de clientèle électorale.

296. Si, pour une question de crédibilité, les propos tenus par ceux-là reflètent une attitude cohérente d'action et la détermination de leurs gouvernements de défendre les droits de l'homme, nous nous permettons de les inviter formellement à accorder toute sorte d'aide aux peuples namibien, sud-africain, sahraoui, palestinien, maubère (du Timor oriental), chilien, uruguayen, salvadorien, kampuchéen, portoricain, ainsi qu'à tous les autres qui luttent contre la tyrannie, l'oppression, l'exploitation, l'injustice sociale et la discrimination raciale, et à dénoncer simultanément les régimes oppresseurs de ces peuples; à lever le blocus économique imposé à Cuba et à dénoncer les pressions et menaces exercées à l'encontre de la révolution cubaine; à cesser tout appui économique et militaire aux régimes dictatoriaux, racistes et fascistes; à réduire considérablement et progressivement leurs budgets militaires et, en conséquence, à aider les peuples des pays sous-développés à combattre la famine, la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, le chômage, etc.

297. En passant en revue la situation existante dans le continent africain, il est regrettable de constater qu'un des objectifs fondamentaux de l'OUA n'a pas encore pu être atteint : la libération totale de l'Afrique.

298. A qui en incombe la responsabilité ? Certainement pas à l'OUA. Une fois de plus, elle incombe aux puissances impérialistes, dans la mesure où celles-ci poursuivent leur politique agressive pour perpétuer ou étendre leur domination et leur exploitation des nations africaines et pour déstabiliser les Etats qui s'opposent à leurs desseins. Dans le cadre de l'Afrique australe, le peuple zimbabwéen vient également d'arracher son indépendance après une lutte armée acharnée. Aujourd'hui, le Zimbabwe est un Etat souverain, membre de l'OUA, de l'ONU et du mouvement des pays non alignés. La République populaire d'Angola se réjouit de cet heureux événement et renouvelle ses félicitations au peuple et aux dirigeants zimbabwéens qui ont su lutter courageusement et déjouer toutes les manœuvres pour installer un régime fantoche au pouvoir.

299. Dans la même région, un autre peuple, celui de la Namibie, attend son moment historique, celui de recouvrer son droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance dans l'intégrité territoriale de son pays.

300. Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses résolutions pertinentes ont été adoptées par différentes instances internationales, reconnaissant, d'une part, le droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance et, d'autre part, dénonçant ou condamnant l'occupation illégale de la Namibie par le régime criminel sud-africain et son honteux système d'*apartheid* — lequel constitue une violation intolérable et flagrante des droits de l'homme et des peuples — son arrogance inacceptable et son mépris à l'égard de la communauté internationale et de ses organisations, et le soutien généreusement accordé par certaines puissances occidentales.

301. Depuis la constitution du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en mai 1967 [résolution 2248

²⁴ Voir document A/34/542, annexe, sect. I et V.

(S-V)], en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à l'indépendance et organe de décision de l'ONU pour ce territoire, le régime de Pretoria et ses complices ont sapé l'accomplissement du Mandat de ce conseil et ont orchestré une série de manœuvres visant à retarder aussi longtemps que possible l'inévitable indépendance de la Namibie. Au cours de toutes ces années, le peuple namibien, sous la conduite de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son seul et légitime représentant, a poursuivi une lutte armée conséquente pour la libération nationale et remporté d'importants succès.

302. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Si, d'une part, l'ONU — et notamment son Secrétaire général —, l'OUA — et particulièrement les pays de la ligne de front et les pays non alignés —, en tant qu'organisations internationales, ont déployé tous les efforts pour trouver une solution juste de la question namibienne, d'autre part, le régime raciste et fasciste de Pretoria, jouissant non seulement de l'appui de certaines puissances occidentales et d'Israël dans les domaines économique, militaire et nucléaire, mais aussi et par conséquent bénéficiant de leur manque de fermeté, de leur égoïsme et de leur hypocrisie, continue de défier de façon insolente la communauté internationale, de manquer de courtoisie et de manifester une arrogance inadmissible à l'égard du Secrétaire général de l'ONU, intensifie les agressions criminelles contre les pays limitrophes de la Namibie — notamment contre la République populaire d'Angola — et tente d'installer un prétendu conseil ministériel à sa dévotion pour écarter la SWAPO du processus d'indépendance.

303. Si tous nos efforts semblent être plus nettement orientés vers la recherche d'une solution négociée de la question namibienne, sous les auspices de l'ONU, il s'impose alors qu'on accorde sans aucune ambiguïté tout le soutien nécessaire au Secrétaire général afin qu'il puisse disposer des voies et moyens pour assurer, dans les plus brefs délais, l'application du plan déjà établi par les Nations Unies, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

304. Mais si le régime sud-africain, par son entêtement, fait échouer la solution de la question namibienne par la voie des négociations, cela signifiera le choix de la guerre et, par conséquent, il lui incombera, ainsi qu'à certaines puissances occidentales, la très lourde responsabilité des conséquences désastreuses d'un tel choix. Dans n'importe quelles circonstances, notre soutien à la SWAPO sera inébranlable.

305. Qu'il nous soit permis de rappeler à cette assemblée que les préjudices matériels causés en République d'Angola par l'invasion des forces armées sud-africaines en 1975 et 1976 ont été évalués à 6 milliards 700 millions de dollars, comme l'a fait remarquer l'actuel chef de l'Etat angolais dans sa première allocution prononcée à cette tribune en décembre 1976 en sa qualité de ministre des relations étrangères²⁵. A cette même occasion, il avait soumis à la haute considération de l'Assemblée générale de l'ONU l'idée de constituer un fonds international de reconstruction nationale de

l'ordre de 300 millions de dollars qui n'a retenu la moindre attention de la communauté internationale. Nous nous permettons d'ajouter que depuis 1978 à nos jours, les pertes matérielles s'élèvent déjà à 200 millions de dollars. A de rares exceptions près, la solidarité internationale s'est manifestée par l'indifférence ou la passivité.

306. La République populaire d'Angola réaffirme sa détermination de collaborer étroitement avec le Secrétaire général de l'ONU pour que les parties en conflit, à savoir le régime sud-africain et la SWAPO, s'engagent résolument dans une solution négociée de la question namibienne.

307. La fermeté et la dureté de nos réflexions pourront paraître surprenantes. Mais il nous a été difficile, sinon impossible, de traduire en langage diplomatique les sentiments de légitime révolte de l'héroïque peuple angolais devant les énormes sacrifices qu'il a déjà consentis et le prix extrêmement élevé qu'il est en train de payer, presque tout seul, en milliers de vies humaines perdues et en préjudices matériels pour accomplir son devoir internationaliste et mettre en œuvre les résolutions pertinentes des instances internationales concernant la Namibie et pour que le peuple namibien devienne également libre et indépendant.

308. En Afrique du Sud, personne n'ignore que la situation interne se détériore progressivement grâce au combat persistant mené par les nombreux et vaillants militants de l'African National Congress contre le dernier bastion de l'impérialisme dans le continent africain. Simultanément, les contradictions internes du régime d'*apartheid* s'aggravent par suite de cette lutte pour la libération nationale. Une solidarité concrète et croissante s'impose donc avec les courageux combattants de l'African National Congress.

309. Au Sahara occidental, l'héroïque peuple sahraoui, sous la conduite du Front POLISARIO²⁶, son seul et légitime représentant, poursuit sans relâche la lutte armée contre l'occupation marocaine, pour recouvrer son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale. La reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique par un nombre considérable de pays, notamment de pays africains, témoigne à l'évidence que la victoire finale s'approche.

310. Ainsi, c'est avec un espoir justifié que nous attendons, dans le cadre de l'OUA, en collaboration avec l'ONU et par l'intermédiaire du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat et de gouvernement sur le Sahara occidental, la solution politique qui s'impose à la suite des récentes délibérations de ce comité, réuni à Freetown du 9 au 12 septembre dernier [voir A/35/529]. Le peuple sahraoui vaincra ! Les grands succès remportés, tant dans le domaine militaire que diplomatique, assurent notre conviction.

311. Nous n'aimerions pas quitter le continent africain sans nous référer, quoique brièvement, à la tragédie dans laquelle se trouve plongé le peuple tchadien en conséquence des multiples ingérences étrangères. Nous nous permettons de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde d'urgence une aide finan-

²⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 84^e séance, par. 145 à 222.

²⁶ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

cière et humanitaire au Gouvernement d'union nationale, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'OUA, ainsi qu'aux pays voisins qui abritent des milliers de réfugiés, en permettant alors au peuple tchadien lui-même de résoudre ses propres problèmes.

312. Dans les continents asiatique et latino-américain se multiplient les foyers de tension, fomentés essentiellement par l'impérialisme nord-américain.

313. En ce qui concerne le développement de la situation en République démocratique d'Afghanistan, nous estimons que les propositions concrètes contenues dans la déclaration du gouvernement de ce pays, faite le 15 mai 1980, constituent une plate-forme valable pour la recherche de la solution qui s'impose, c'est-à-dire la solution politique ou négociée. La prise en considération de tels propos par les pays voisins, à savoir le Pakistan et l'Iran, en vertu du principe du règlement des différends par la voie pacifique, permettrait d'aboutir à la normalisation des relations entre les trois pays non alignés et à favoriser un climat d'harmonie et de stabilité dans la région.

314. Pour sa part, le vaillant peuple de la République démocratique du Kampuchea a remporté, depuis l'année dernière, d'importants et indéniables succès dans la consolidation de son processus révolutionnaire et du contrôle de son territoire, ainsi que dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. La mise en circulation de la nouvelle monnaie nationale constitue aussi un pas d'une portée significative pour l'économie du pays. L'élimination progressive du traumatisme causé au peuple kampuchéen par l'assassinat de 3 millions de ses familiers ou de ses compatriotes, perpétré par le régime criminel déchu, mérite le témoignage de notre admiration aux dirigeants de la République démocratique du Kampuchea.

315. Il est cependant regrettable et inconcevable que les légitimes représentants du peuple kampuchéen n'occupent pas encore la place qui leur appartient au sein de toutes les instances internationales et, en attendant, nous, pays non alignés, n'avons pas su faire prévaloir, au sein de l'ONU, la décision prise à La Havane, au cours de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, de maintenir le siège vacant tant qu'on n'aura pas déterminé à laquelle des deux parties revient ce siège. Tôt ou tard, la justice sera faite.

316. Malgré les efforts persistants de l'héroïque peuple coréen pour réunifier sa patrie par la voie pacifique, et sans aucune ingérence étrangère dans ses affaires intérieures, c'est avec indignation que nous constatons la poursuite des manœuvres impérialistes visant à l'établissement de deux Corées. Le retrait inconditionnel des troupes étrangères stationnées dans la partie sud de la Corée, le remplacement de la Convention d'armistice en Corée²⁷ par un accord de paix durable et le démantèlement des bases militaires y existant s'imposent pour permettre au peuple coréen tout entier de matérialiser les trois principes essentiels à son avenir : indépendance, réunification pacifique et grande unité nationale.

317. En ce qui concerne la situation qui prévaut au Timor oriental, il est déplorable et inacceptable que des forces armées étrangères, appartenant à un pays membre du mouvement des pays non alignés, continuent à occuper une partie du territoire, justement la capitale, de la République démocratique du Timor oriental depuis la proclamation de l'indépendance, en 1975, à la suite de la retraite de l'ancienne puissance administrante, sans qu'elle ait défini ou établi le statut légal et politique du territoire. Depuis cinq ans, le peuple du Timor oriental, sous la direction de son représentant légitime, le FRETILIN²⁸, poursuit la lutte armée pour recouvrer la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale, bien que dans des conditions extrêmement difficiles, caractérisées par le manque de bases logistiques extérieures, le manque de ravitaillement en armements lourds et antiaériens plus modernes, le manque d'aide financière et l'inconcevable passivité de la communauté progressiste.

318. Pour prouver, s'il le faut, le développement progressif de la lutte armée du peuple maubère contre l'occupation militaire indonésienne, il suffit, à titre d'exemple, de nous référer à une attaque de grande envergure déclenchée par 300 combattants du FRETILIN, dans la nuit du 10 au 11 juin 1980, à Dili, la capitale du pays. Au cours de six heures de combat, la station de télévision a été endommagée et deux casernes militaires ont été prises d'assaut et occupées pendant plusieurs heures. Trois jours après, les dirigeants indonésiens débarquaient à Dili 40 tanks et un contingent important de marines et de commandos.

319. Le Timor oriental est évidemment un problème de décolonisation. Tel que les peuples palestinien ou namibien, le peuple maubère se voit encore empêché d'exercer librement son droit à l'indépendance en raison de l'occupation militaire indonésienne, malgré les résolutions adoptées par des organes de l'ONU et par le mouvement des pays non alignés.

320. Il y a quelques jours, le Gouvernement portugais a pris la décision d'assumer de nouveau ses obligations et ses responsabilités à l'égard du Timor oriental et a réaffirmé formellement le droit du peuple de ce pays à l'autodétermination. Nous nous permettons d'espérer que le Gouvernement portugais s'engagera effectivement et avec fermeté et courage à déployer tous les efforts pour mettre un terme à l'occupation militaire indonésienne et assurer le transfert du pouvoir au peuple de la République démocratique du Timor oriental. Il n'y a pas d'autre voie. Il incombe maintenant à tous les pays et à toutes les organisations internationales qui s'identifient à la lutte des peuples d'accorder une aide multiforme au peuple du Timor oriental.

321. Au Moyen-Orient, les coordonnées du problème restent les mêmes, bien que les conséquences deviennent de plus en plus graves pour les peuples arabes. Tant que les droits légitimes du peuple arabe de la Palestine de recouvrer sa patrie usurpée par Israël et d'établir un Etat indépendant ne seront pas dûment reconnus par tous, tant qu'Israël ne se retirera pas de tous les territoires arabes occupés, qu'il ne cessera pas les raids criminels et les agressions contre le Liban et qu'il poursuivra

²⁷ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1953*, document S/3079, appendice A.

²⁸ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

l'implantation des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens ou arabes occupés, tant que les Etats-Unis d'Amérique, notamment, ne cesseront pas de soutenir Israël par tous les moyens dans ses desseins annexionnistes, tant que la ville de Jérusalem ne sera pas entièrement restituée à la nation arabe, tant que les prétendus accords de Camp David et le traité de paix égypto-israélien aboutiront à un engagement partiel et séparé qui ne tient pas compte des droits inaliénables du peuple palestinien et qui, par conséquent, constitue une flagrante violation des résolutions adoptées par les diverses instances internationales, la paix juste et durable ne sera jamais atteinte. Cependant, nous sommes convaincus que la solution de la question palestinienne et de la situation au Moyen-Orient se trouve fondamentalement dans les mains des pays arabes s'ils se décident, conjointement, à employer tous les atouts dont ils disposent contre tous ceux qui soutiennent Israël.

322. Nous réaffirmons notre soutien inébranlable au peuple palestinien et à son seul et légitime représentant, l'OLP.

323. Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre indéfectible soutien au peuple et au Gouvernement de la République de Chypre dans leur juste lutte pour la sauvegarde de l'indépendance du pays, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale, de son unité et de son non-alignement.

324. En Amérique latine, des changements considérables et positifs ont lieu grâce à la lutte courageuse que mènent ses peuples. La révolution cubaine s'est extrêmement consolidée et constitue indéniablement une source d'inspiration pour tous les peuples en lutte, et cela malgré le blocus économique imposé par l'impérialisme américain et l'injustifiable maintien de la base navale de Guantánamo. Il est temps d'en finir avec les permanentes menaces et agressions exercées à l'encontre de Cuba.

325. Le processus révolutionnaire du Nicaragua s'achemine vers l'édification d'un avenir répondant aux intérêts du peuple nicaraguayen et nous nous réjouissons de ses éclatantes victoires dans la reconstruction nationale.

326. Nous saluons vivement les victoires remportées par le peuple salvadorien et par son organisation d'avant-garde, le Front démocratique révolutionnaire, ainsi que par les peuples portoricain et chilien dans leur lutte contre l'impérialisme et ses agents pour que les pouvoirs leur soient transférés et pour qu'ils puissent choisir librement leur avenir. Nous dénonçons avec fermeté les manœuvres de l'impérialisme américain visant à déstabiliser les régimes au pouvoir, notamment en Jamaïque, à la Grenade, en Guyane et au Panama, et nous assurons notre solidarité militante à leur lutte contre les visées néocolonialistes.

327. Que dire de plus, sans nous répéter, sur la grave crise économique du système capitaliste ou sur l'urgence de l'instauration du nouvel ordre économique international ?

328. Nous nous permettons cependant de déplorer qu'à la suite de l'éveil de l'Afrique pour les questions économiques, qui a marqué la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouver-

nement de l'OUA, tenue à Lagos les 28 et 29 avril derniers, le Plan d'action alors adopté²⁹ n'ait pas mérité la moindre considération, à commencer par les Africains eux-mêmes, de la fierté des délégations participantes à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions économiques globales, qui s'est tenue récemment au Siège de l'ONU.

329. Néanmoins, nous avons l'espoir que dans l'avenir nous serons en mesure de mieux défendre ou faire valoir les intérêts économiques des peuples africains.

330. Le peuple angolais se prépare avec enthousiasme à célébrer le cinquième anniversaire de la proclamation de la République populaire d'Angola.

331. Au cours de ces années, d'importants résultats ont été obtenus dans la consolidation du processus révolutionnaire angolais, dans l'implantation des structures du parti sur toute l'étendue du territoire, dans le renforcement de l'unité et de la défense nationales et dans l'édification des bases d'une société socialiste. Actuellement le peuple angolais, fidèle aux enseignements du guide immortel de la révolution angolaise et fondateur de la nation et du MPLA³⁰ — parti du travail, feu le président Agostinho Neto, et sous la direction clairvoyante du camarade José Eduardo Dos Santos, président du MPLA — parti du travail, président de la République et commandant en chef des forces armées, se trouve entièrement engagé dans la préparation du premier congrès extraordinaire du parti et dans le processus électoral dans toutes les provinces des futurs députés à l'Assemblée du peuple, émanation du pouvoir populaire qui sera bientôt matérialisée.

332. Simultanément, des efforts importants ont été consacrés dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de l'industrie, de la santé, de la pêche, des transports et de la construction, ce qui nous permet d'envisager des perspectives prometteuses dans le développement économique et social de la République populaire d'Angola.

333. Ce que nous souhaitons, c'est que l'on nous laisse en paix et que l'on respecte nos options, pour mieux répondre aux aspirations du peuple angolais et ainsi contribuer valablement à la paix et à la sécurité mondiales.

334. La lutte continue ! La victoire est certaine !

335. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur de cet après-midi. Je donne la parole au représentant du Viet Nam qui a demandé à parler dans l'exercice de son droit de réponse. Je me permets de rappeler aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les représentants à partir de leur place.

336. M. CU DINH BA (Viet Nam) : Aux séances d'aujourd'hui, certaines délégations ont, dans leurs interventions, prononcé des allégations fallacieuses, nullement conformes à la réalité de la situation au Kampuchea. Tout le monde sait que c'est le Japon qui, au

²⁹ Document A/S-11/14, annexe 1.

³⁰ Movimento Popular de Libertação de Angola.

cours de la seconde guerre mondiale, a mené l'agression contre les trois pays de l'Indochine, et a causé la famine qui a fait 2 millions de morts au Viet Nam. C'était le territoire du Japon qui servait de tremplin à l'agression américaine au Viet Nam. Singapour et les Philippines étaient les plaques tournantes de la machine de guerre américaine contre les trois pays : Viet Nam, Laos et Kampuchea.

337. Les propos hypocrites de ces grands défenseurs du droit à l'autodétermination du peuple du Kampu-

chea ne peuvent les exonérer de leurs crimes au service de la politique américaine contre les pays de l'Indochine, ni ne peuvent dissimuler les complots actuels ourdis contre la sécurité et l'indépendance de ces trois pays.

338. La délégation du Viet Nam rejette entièrement ces allégations calomnieuses contre son pays et se réserve le droit d'exposer sa position sur le problème du Kampuchea au moment approprié.

La séance est levée à 19 h 25.